National Round Table on the Environment and the Economy

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Écologisation du budget Présentation

Recommandations budgétaires 2003

104-00204/

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Écologisation du budget Présentation

Recommandations budgétaires 2003

Available in English

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

National Round Table on the Environment and the Economy

Mandat de la TRNEE

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a été créée pour jouer un « rôle catalyseur dans la définition, l'interprétation et la promotion, pour tous les secteurs de la société canadienne de même que pour toutes les régions du pays, des principes et de la pratique du développement durable ». Cet organisme a pour rôle particulier de définir les problèmes qui ont des conséquences à la fois environnementales et économiques, d'analyser ces conséquences, et de tenter de définir des mesures qui permettront de trouver un juste équilibre entre la prospérité économique et la protection de l'environnement.

Les travaux de la TRNEE ont pour principal dessein d'améliorer la qualité de l'élaboration de politiques environnementales et économiques en fournissant aux décideurs l'information nécessaire pour qu'ils puissent effectuer des choix éclairés qui permettront d'assurer un avenir viable pour le Canada. La TRNEE tente de remplir son mandat comme suit :

- indiquer aux décideurs et aux leaders d'opinion le meilleur moyen d'intégrer les considérations économiques et environnementales dans la prise de décisions;
- solliciter activement l'opinion des intervenants qui sont directement touchés par un problème et offrir un lieu de rencontre neutre où ils peuvent tenter de résoudre les problèmes et de surmonter les obstacles qui entravent le développement durable;
- analyser les faits et tendances de l'environnement et de l'économie dans le but de définir les changements qui favoriseront le développement durable au Canada;
- recourir aux résultats de la recherche et de l'analyse, en particulier des consultations à l'échelle nationale, pour aboutir à une conclusion quant à l'état du débat sur l'environnement et l'économie.

Les rapports de la TRNEE présentent une synthèse des résultats des consultations menées auprès des intervenants sur les débouchés qui pourraient s'offrir au développement durable. Ils présentent aussi de manière sommaire l'ampleur du consensus et les motifs de divergence. En outre, ils étudient les conséquences de l'action ou de l'inaction, et préconisent des mesures précises que certains intervenants peuvent prendre afin de promouvoir le développement durable.

Membres de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

La TRNEE se compose d'un président et d'au plus 24 autres Canadiens éminents nommés par le premier ministre pour représenter un vaste éventail de régions et de secteurs, dont le monde des affaires, le milieu syndical, le milieu universitaire, les organismes de protection de l'environnement et les Premières nations. Les membres de la TRNEE se réunissent en table ronde quatre fois par an pour faire le point sur les travaux en cours de l'organisme, pour établir des priorités et pour lancer de nouveaux programmes.

Président
Harvey L. Mead
Sainte-Foy, Québec

Vice-présidente
Patricia McCunn-Miller
Vice-présidente des affaires environnementales et réglementaires
EnCana Corporation
Calgary, Alberta

Vice-président
Ken Ogilvie
Directeur général
Pollution Probe Foundation
Toronto, Ontario

Harinder P. S. Ahluwalia
Président-directeur général
Systèmes Info-Électroniques Inc. (IES)
Dollard-des-Ormeaux, Québec

Edwin Aquilina
Conseiller spécial au maire
Ville d'Ottawa
Ottawa, Ontario

Louis Archambault
Président-directeur général
Groupe-conseil Entraco inc.
North Hatley, Québec

Jean Bélanger
Ottawa, Ontario

Katherine M. Bergman
Doyenne de la Faculté des sciences et professeure à la Faculté de géologie, Université de Régina
Regina, Saskatchewan

William J. Borland
Directeur, Affaires environnementales
J.D. Irving, Limited
Saint John, Nouveau-Brunswick

Patrick Carson
Nobleton, Ontario

Douglas B. Deacon
Propriétaire
Trailside Café and Adventures
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard

Terry Duguid
Président
Manitoba Clean Environment Commission
Winnipeg, Manitoba

Michael Harcourt
Associé principal
Sustainable Development Research Institute
Université de Colombie-Britannique
Vancouver, Colombie-Britannique

Marie-Claire Hélie
Vice-présidente
Financière Banque Nationale
Outremont, Québec

Linda Louella Inkpen
St. Phillips, Terre-Neuve

Diane Frances Malley
Présidente
PDK Projects, Inc.
Winnipeg, Manitoba

Cristina Marques
Co-propriétaire et promotrice de constructions Dreamcoast Homes
Toronto, Ontario

Angus Ross
Président
L & A Concepts
Scarborough, Ontario

Qussai Samak
Conseiller syndical
Confédération des syndicats nationaux
Montréal, Québec

John Wiebe
Président-directeur général
GLOBE Foundation of Canada
Vancouver, Colombie-Britannique

Judy G. Williams
Associée
MacKenzie Fujisawa
Vancouver, Colombie-Britannique

Président-directeur général
David J. McGuinty

Table des matières

1.0 Sommaire 1

1.1 Le processus de la Table ronde 1

1.2 Un budget mieux équilibré 1

1.3 Collectivités urbaines durables 2

1.4 Réaménagement des terrains contaminés 2

1.5 Occasions de développement durable pour les collectivités autochtones du Nord 3

1.6 L'environnement et la santé humaine 3

1.7 Conservation du patrimoine naturel du Canada 3

1.8 Développement de la base de connaissances et renforcement de la capacité de développement durable du Canada 4

2.0 Introduction 5

2.1 Le processus de la Table ronde 5

2.2 Un budget mieux équilibré 5

2.3 Propositions pour le budget 2003 6

3.0 Collectivités urbaines durables 7

3.1 Aperçu 7

3.2 Encourager l'utilisation des transports en commun 7

3.2.1 Financement fédéral à long terme du transport en commun 8

Recommandation 1 8

3.2.2 Exonération fiscale pour les cartes d'abonnement fournies par l'employeur 9

Recommandation 2 9

3.3 Améliorer l'efficacité énergétique des immeubles 9

3.3.1 Vulgarisation des réseaux d'énergie de quartier 9

Recommandation 3 9

3.3.2 Remboursement de TPS pour les rénovations éco-efficientes 10

Recommandation 4 10

3.3.3 Construction de nouvelles maisons selon la norme R2000 10

Recommandation 5 10

3.4 Promotion des modèles durables de développement urbain 10

3.4.1 Hypothèques éco-efficientes 11

Recommandation 6 11

3.5 Promotion des infrastructures durables 11

3.5.1 Nouveaux critères de durabilité et de compétitivité pour le programme d'infrastructure fédéral 12

Recommandation 7 12

3.5.2 Élimination de la TPS pour les infrastructures municipales écologiques 13

Recommandation 8 13

3.6 Sommaire des mesures recommandées - Collectivités urbaines durables 14

4.0 Vers une stratégie nationale pour le réaménagement des sites urbains contaminés 16
4.1 Aperçu 16
4.2 Pallier le manque de financement 18
4.2.1 Frais initiaux associés à la remise en état des sites urbains contaminés 18
Recommandation 9 19
Recommandation 10 19
4.2.2 Levée des privilèges et des arriérés d'impôt sur les propriétés admissibles 19
Recommandation 11 19
4.2.3 Effet de levier des capitaux privés pour le réaménagement des sites urbains contaminés 19
Recommandation 12 20
4.2.4 Création d'un programme de fonds de crédit renouvelable pour les sites urbains contaminés désignés 20
Recommandation 13 20
4.2.5 Octroi de subventions pour certains projets de réaménagement de sites urbains contaminés 21
Recommandation 14 21
4.3 Sensibilisation et développement des capacités de la collectivité 21
Recommandation 15 22
4.4 Sommaire des mesures recommandées - Réaménagement des sites urbains contaminés 22

5.0 Occasions de développement durable pour les collectivités autochtones du Nord 24
5.1 Aperçu 24
5.2 Renforcer le pouvoir de réglementation 24
Recommandation 16 25
5.3 Renforcer la capacité d'information 25
Recommandation 17 25
5.4 Gérer les effets cumulatifs 25
Recommandation 18 26
5.5 Améliorer le niveau d'éducation de base dans les collectivités autochtones 26
Recommandation 19 27
5.6 Assurer une consultation réelle des Autochtones dans le contexte des grands projets 27
Recommandation 20 27
5.7 Sommaire des mesures recommandées 28

6.0 L'environnement et la santé humaine 29
6.1 Aperçu 29
6.2 Renforcement des capacités de recherche 29
6.3 Maintien de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques 30
Recommandation 21 30
6.4 Renforcement du pouvoir de réglementation 30
Recommandation 22 31
6.5 Sommaire des mesures recommandées 31

7.0 Conservation du patrimoine naturel du Canada 32
7.1 Aperçu 32
7.2 Création et maintien de zones protégées 32
7.2.1 Financement de l'engagement du gouvernement à créer de nouveaux parcs 32
Recommandation 23 33
7.2.2 Préservation de l'intégrité écologique des parcs nationaux existants 33
Recommandation 24 33
7.3 Création de notre base de connaissances en conservation 33
7.3.1 Fichier numérique public des aires de conservation
Recommandation 25 34
7.3.2 Système de classification nationale standard
Recommandation 26 34
7.3.3 Programme national de surveillance de l'occupation du sol
Recommandation 27 34
7.4 Un programme national d'analyse de carence 35
Recommandation 28 35
7.5 Dons écologiques 35
Recommandation 29 35
7.6 Conservation des océans du Canada 36
Recommandation 30 36
7.7 Réseau de zones marines protégées 36
Recommandation 31 36
7.8 Renforcement des capacités de conservation marine 37
Recommandation 32 37
7.9 Sommaire des mesures recommandées 37

8.0 Création d'une base de connaissances et de compétences en développement durable au Canada 39
8.1 Aperçu 39
8.2 Élargissement du Système de comptabilité national 39
Recommandation 33 40
8.3 Le Système canadien d'information pour l'environnement d'Environnement Canada (SCIE) 40
Recommandation 34 41
8.4 Sommaire des mesures recommandées 41

Annexe A
Recommandations de la Table ronde nationale sur l'économie et l'environnement pour le budget fédéral 2003 43

1.0 Sommaire

1.1 Le processus de la Table ronde

La Table ronde nationale sur l'économie et l'environnement (la Table ronde) est un organe consultatif indépendant qui conseille le gouvernement fédéral en matière de politiques de soutien du développement durable.

L'un des principaux outils par lequel la Table ronde remplit son mandat est la présentation annuelle sur l'écologisation du budget – un ensemble de recommandations annuelles présentant les avenues qui s'offrent au gouvernement pour mieux intégrer les considérations économiques, sociales et environnementales dans son budget annuel. Ces recommandations sont le fruit d'un processus multipartite auquel participent des intervenants de tous horizons – y compris l'industrie, les peuples autochtones, les environnementalistes, entre autres.

1.2 Un budget mieux équilibré

Cette année, les recommandations de la présentation sur l'écologisation du budget mettent l'accent sur des mesures visant à établir un budget mieux équilibré – en d'autres termes , un budget qui aille au-delà du simple équilibre fiscal afin de bien doser les objectifs économiques, environnementaux et sociétaux.

Le défi auquel la population canadienne est confrontée est clair. Le marché fait souvent fi des conséquences sociales et environnementales des choix économiques. Trop souvent, les échecs du marché sont amplifiés par des programmes gouvernementaux qui encouragent activement des pratiques non durables.

Les recommandations de la Table ronde visent à restaurer l'équilibre en veillant à ce que le marché tienne compte de la valeur totale des décisions économiques, y compris leur incidence sur l'environnement, sur le « capital naturel » du Canada et sur notre infrastructure sociale. Ces recommandations contribueront à corriger les distorsions causées par les politiques, les pratiques et les échecs du marché qui favorisent des pratiques non durables plutôt que des solutions de rechange durables réalistes.

La Table ronde réclame une intervention dans quatre secteurs :

- la promotion des collectivités durables, et plus particulièrement de la qualité de l'environnement dans les zones urbaines, le réaménagement des terrains contaminés et les collectivités autochtones nordiques;
- l'amélioration de la compréhension des liens qui existent entre l'environnement et la santé humaine;
- la préservation et la mise en valeur du riche patrimoine naturel canadien;
- la constitution d'une base de connaissances et le renforcement de la capacité du Canada d'atteindre le développement durable, en particulier par la mise en place d'un ensemble d'indicateurs de développement durable et d'indicateurs environnementaux.

Le contenu de cette présentation et les priorités qui y sont définies découlent des travaux menés par la TRNEE. Plusieurs des recommandations viennent également soutenir et étendre les priorités définies dans le récent discours du Trône du gouvernement, dont la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la promotion de l'innovation et de la productivité, la fourniture d'occasions de développement aux collectivités autochtones et l'amélioration de la santé de la population canadienne.

1.3 Collectivités urbaines durables

Alors que les zones urbaines continuent de devenir les moteurs de l'économie mondiale, les enjeux de qualité de vie et les considérations environnementales prennent de plus en plus d'importance. Bien que les budgets fédéraux précédents aient tenté de favoriser la croissance urbaine durable, il importe de mettre en place une stratégie à long terme plus complète.

Le Groupe de travail sur le développement urbain durable de la TRNEE prépare un Rapport de la série « l'état du débat » – qui sera publié au printemps 2003 et qui met l'accent sur l'utilisation des leviers fiscaux fédéraux pour améliorer la qualité de l'environnement en milieu urbain. Entre-temps, la Table ronde a recensé un certain nombre de recommandations issues des travaux du groupe de travail dans quatre secteurs de politique connexes :

- élaboration de mesures de financement des transports en commun et d'encouragement à leur utilisation;
- encouragement de l'efficacité énergétique des immeubles et du recours à des systèmes énergétiques communautaires;
- élaboration de politiques visant à soutenir les modèles (ou les formes) de développement urbain durable;
- promotion des infrastructures municipales durables.

1.4 Réaménagement des terrains contaminés

Les terrains contaminés sont des lieux qui, une fois décontaminés et remis en valeur, peuvent servir de moteurs importants au développement urbain durable. La restitution de la valeur économique et écologique des terrains industriels du Canada est l'une des clés du développement de collectivités urbaines durables.

Les obstacles fiscaux et juridiques faussent souvent le jeu du développement urbain en faveur des zones vierges en faisant du réaménagement des terrains contaminés une proposition perdante sur le plan économique ou pratique. Les trois principaux obstacles au réaménagement des terrains contaminés au Canada sont :

- le manque d'uniformité et l'incertitude du régime de responsabilité juridique pour le réaménagement de ces friches industrielles;
- le manque de capitaux pour le coût initial des projets de réaménagement de ces terrains;
- le peu de connaissances qu'ont les intervenants des défis et des débouchés que présentent les terrains contaminés.

Le Budget fédéral de 2001 confiait à la Table ronde le mandat de préparer une stratégie nationale de réaménagement des sites urbains contaminés. Une stratégie globale a été élaborée et sera dévoilée en février 2003. Bien que cette stratégie recommande des interventions à tous les niveaux de gouvernement, elle souligne plusieurs secteurs dans lesquels une intervention budgétaire fédérale (assortie d'une intervention budgétaire et réglementaire parallèle des gouvernements provinciaux) pourrait contribuer à surmonter les obstacles au réaménagement des friches industrielles. Il s'agit notamment :

- d'élargir l'accès au capital à toutes les étapes du processus de remise en valeur dans le but de susciter l'intérêt des investisseurs;
- d'améliorer le contexte réglementaire du réaménagement de ces terrains;
- de sensibiliser davantage les intervenants aux avantages du réaménagement des terrains contaminés;
- de renforcer la capacité de réaménagement des friches industrielles en favorisant l'innovation dans le secteur des technologies de remise en état des terrains.

1.5 Occasions de développement durable pour les collectivités autochtones du Nord

Les collectivités autochtones du Nord – comme d'autres également – font face à une pauvreté extrême et parfois à des conditions de vie inférieures au niveau normal. Les possibilités économiques offertes par les ressources non renouvelables dans la région pourraient toutefois contribuer à améliorer sensiblement le niveau de vie – si les collectivités locales peuvent bel et bien en bénéficier.

Afin d'assurer que ce développement économique soit à la fois durable et bénéfique aux habitants du Nord, il faut encadrer le développement des ressources non renouvelables d'une réglementation solide. En parallèle, il faut investir dans les capacités éducatives et décisionnelles afin de permettre aux Autochtones de devenir des partenaires à part entière dans les décisions touchant le développement des ressources et la distribution des avantages économiques.

En fait, le développement durable dans le Nord canadien devrait s'appuyer sur :

- l'élaboration d'un cadre réglementaire solide pour le développement des ressources non renouvelables en prolongeant le financement de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM);
- la création d'une base de données fiable et à jour en sciences de la terre afin de faciliter l'aménagement du territoire et de protéger les zones fragiles;
- la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs (EGEC) pour le développement des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest;
- l'amélioration des niveaux d'éducation de base dans les collectivités autochtones;
- une participation plus directe des Autochtones dans les propositions portant sur de grands projets.

1.6 L'environnement et la santé humaine

Les Canadiens et les Canadiennes sont de plus en plus préoccupés par les effets potentiels sur la santé des substances chimiques présentes dans l'environnement. En même temps, ils comprennent que les substances, produits et médicaments nouveaux peuvent présenter des avantages pour l'économie et la santé. La Table ronde invite le gouvernement à continuer de tenter d'élaborer un cadre politique qui encourage la recherche et l'utilisation de nouveaux produits tout en protégeant la santé et l'environnement de la population canadienne.

Plus précisément, la capacité du gouvernement d'assurer une utilisation inoffensive, efficiente et efficace des substances chimiques dans notre environnement doit être étendue de deux manières :

- en étendant les capacités de recherche existantes pour examiner les liens entre la présence de ces substances dans l'environnement et la santé;
- en renforçant le pouvoir de réglementation des organismes responsables de l'examen et de l'approbation des nouvelles substances (et, par ricochet, la confiance du public).

1.7 Conservation du patrimoine naturel du Canada

Le patrimoine naturel du Canada fait partie intégrante de l'identité et de l'assise économique du pays; il constitue également un actif social et culturel important. Il arrive trop souvent, cependant, que le patrimoine naturel du Canada soit utilisé ou endommagé sans égard pour sa valeur réelle pour notre avenir économique, notre santé ou notre environnement. Les Canadiens et les Canadiennes doivent prendre des mesures pour protéger cet héritage et faire en sorte de le préserver pour les générations futures.

La Table ronde félicite le Canada de s'être engagé de nouveau à compléter le réseau des parcs nationaux. Cet engagement du gouvernement fédéral doit toutefois être mis en œuvre de manière à assurer que les nouveaux parcs soient créés en consultation avec les collectivités locales et contribuent à la préservation des écosystèmes locaux et régionaux. La réalisation de cet objectif demandera la mise en œuvre de nouveaux systèmes intégrés de gestion des eaux et des terres, y compris la création de zones centrales protégées et de zones tampons, et de corridors entre ces zones afin de permettre la libre circulation des animaux dans leurs territoires naturels.

Le Groupe de travail sur la conservation du patrimoine naturel de la Table ronde termine actuellement l'élaboration d'un cadre global de conservation de la nature, qui sera publié à l'été 2003. D'ici là, des fonds devraient être alloués dans les secteurs suivants, afin de permettre l'adoption des premières mesures de protection du capital naturel du Canada :

- financement de l'engagement d'établir un réseau fédéral de zones protégées;
- élaboration d'une stratégie de création d'un réseau national de zones marines protégées;
- renforcement de la capacité fédérale de conservation par la création d'une base d'information solide (par exemple, une base de données, accessible numériquement, des zones de conservations existantes au Canada et une base de données nationale multidisciplinaire intégrée de conservation marine);
- amélioration de l'intégrité écologique des parcs nationaux existants au Canada par l'application des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux au Canada;
- affectation de fonds pour la mise en œuvre de la gestion durable des océans, conformément à la Stratégie sur les océans du Canada.

1.8 Développement de la base de connaissances et renforcement de la capacité de développement durable du Canada

Dans son budget 2001, le gouvernement fédéral avait demandé à la Table ronde d'élaborer un ensemble réduit d'indicateurs de développement durable et d'indicateurs environnementaux afin de mesurer l'incidence potentielle des activités économiques actuelles sur les générations futures. Ces indicateurs, qui seront publiés au printemps 2003, informeront les Canadiens et les Canadiennes des tendances dans l'évolution du capital naturel du Canada, y compris les forêts, les terres humides, la qualité de l'air et de l'eau douce et les émissions de gaz à effet de serre.

Pour utiliser ces indicateurs, le gouvernement du Canada devra élargir son système de comptes nationaux afin d'y inclure des mesures du capital humain, social et naturel. Ces comptes, pour être fonctionnels, devront également être alimentés de données.

En conséquence, la Table ronde recommande au gouvernement du Canada de se préparer à l'introduction des indicateurs de développement durable et des indicateurs environnementaux en prenant les moyens suivants :

- assurer un financement à long terme suffisant aux organismes gouvernementaux appropriés afin de leur permettre d'entreprendre la préparation de comptes nationaux sur le capital humain, social et environnemental;
- assurer le financement des travaux du Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE) d'Environnement Canada afin d'amplifier la collecte, la gestion et l'évaluation des données et des connaissances environnementales.

2.0 Introduction

2.1 Le processus de la Table ronde

La Table ronde nationale sur l'économie et l'environnement (la Table ronde) est un organe consultatif indépendant relevant du premier ministre. La Table ronde a pour mandat de fournir des conseils et des recommandations en matière de politiques aux gouvernements et au public sur la promotion du développement durable au Canada.

L'un des principaux outils permettant à la Table ronde de s'acquitter de cette obligation est la présentation de recommandations budgétaires au gouvernement du Canada, dans le cadre de la présentation annuelle sur l'écologisation du budget. La présentation sur l'écologisation du budget vise à démontrer comment, dans des secteurs ciblés, le gouvernement du Canada peut intégrer des considérations économiques, environnementales et sociales dans son budget afin d'avantager le Canada et la société canadienne à court et à long terme.

La force de la Table ronde réside dans la façon de réunir des intervenants d'horizons divers pour élaborer ses recommandations. La Table ronde réunit des représentants de l'industrie, du secteur public, des collectivités autochtones et d'organisations environnementales non gouvernementales (OENG) non seulement pour trouver un terrain d'entente, mais aussi pour définir des attentes et des objectifs de base et formuler des recommandations pratiques.

La Table ronde établit des processus multilatéraux pour examiner les enjeux complexes qui touchent les politiques de développement durable intéressant les Canadiens et les Canadiennes. En 2000, dans la Déclaration du millénaire de la Table ronde intitulée *Atteindre un équilibre pour le Canada au cours de la prochaine décennie*, les membres de la Table ronde ont recensé les quatre grands défis de développement durable auxquels le Canada sera confronté dans la prochaine décennie. Il s'agit de l'accumulation des contaminants toxiques dans l'environnement, de la disparition des espaces naturels, de la détérioration de l'environnement urbain et de l'évolution de l'économie mondiale.

Plusieurs des recommandations de cette présentation découlent des travaux effectués par les groupes de travail mis sur pied pour relever ces défis. Ces recommandations reposent en particulier sur les travaux de plusieurs groupes de travail multilatéraux, entres autres les groupes de travail sur la durabilité urbaine, la santé, l'environnement et l'économie, les sites urbains contaminés, les collectivités autochtones et nordiques, la conservation de la nature, les indicateurs de développement durable et d'environnement, et enfin, l'écologisation de la fiscalité. Bien que tous ces groupes de travail n'aient pas terminé leurs travaux et publié un rapport final, la Table ronde a intégré les recommandations de ceux dont les travaux étaient suffisamment avancés.

En outre, les recommandations de la Table ronde appuient nombre des priorités énoncées dans le récent discours du Trône du gouvernement. Elles portent entres autres sur des mesures visant à réduire les émissions de GES, à stimuler les technologies environnementales novatrices, à améliorer les conditions environnementales, sociales et économiques dans les villes du Canada, à aider les collectivités autochtones du Nord et à améliorer la santé des Canadiens et des Canadiennes.

2.2 Un budget mieux équilibré

Les Canadiens et les Canadiennes attendent maintenant de leur gouvernement des « budgets équilibrés ». Cette expression est employée pour

désigner l'équilibre fiscal – l'équilibre entre les revenus et les dépenses du gouvernement. Les recommandations de la Table ronde visent à produire un budget fondamentalement plus équilibré par l'atteinte d'un équilibre entre la prospérité économique et une meilleure qualité de vie sociale et environnementale.

Il arrive fréquemment que le marché fasse fi des conséquences sociales et environnementales des choix économiques. Trop souvent, les échecs du marché sont amplifiés par des programmes gouvernementaux qui encouragent activement des pratiques non durables et qui, à certains moments, punissent financièrement ceux qui tentent de prendre leurs responsabilités environnementales.

Cette présentation offre un certain nombre de recommandations pratiques qui aideront le gouvernement fédéral à entreprendre d'éliminer progressivement les mesures qui encouragent les pratiques non durables et à mettre en place des mesures incitatives afin d'encourager l'équilibre, rendant ainsi les pratiques durables aussi intéressantes, sinon davantage, que les pratiques non durables.

2.3 Propositions pour le budget 2003

Les propositions de la Table ronde pour le budget 2003 aideront le gouvernement à respecter les engagements environnementaux annoncés dans les années passées et dans le récent discours du Trône. Ces propositions devraient permettre d'améliorer la qualité de vie dans les collectivités canadiennes tout en améliorant la productivité, la santé et l'environnement de tous les Canadiens et Canadiennes.

Pour le budget 2003, la Table ronde invite le gouvernement du Canada à intervenir dans quatre secteurs :

- la promotion des collectivités durables, et plus particulièrement de la qualité de l'environnement dans les zones urbaines, le réaménagement des terrains contaminés et les collectivités autochtones nordiques;
- l'amélioration de la compréhension des liens qui existent entre l'environnement et la santé humaine;
- la préservation et la mise en valeur du riche patrimoine naturel canadien;
- la constitution d'une base de connaissances et le renforcement de la capacité du Canada d'atteindre le développement durable, en particulier par la mise en place d'un ensemble d'indicateurs environnementaux et d'indicateurs du développement durable.

En acceptant ces recommandations et en les appliquant, le gouvernement du Canada entreprendra une action qui permettra éventuellement aux Canadiens et aux Canadiennes de « saisir » les avantages associés aux initiatives environnementales, tout en assurant la promotion et la conservation du patrimoine naturel du Canada.

3.0 Collectivités urbaines durables

3.1 Aperçu

Le monde s'urbanise de plus en plus. Dans le monde entier, les villes sont en croissance rapide, et plusieurs deviennent des moteurs économiques de premier plan. À mesure que l'importance économique des villes augmente, la « qualité de vie » devient un élément crucial de leur capacité à prospérer. Ceci est particulièrement vrai au Canada. Comme l'a souligné le récent discours du Trône : « Des villes compétitives et des communautés en santé sont essentielles à notre bien-être individuel et collectif, ainsi qu'à la capacité du Canada d'attirer les talents et les investissements, et de les garder. »

En décembre 2001, la Table ronde a lancé un Programme de viabilité écologique urbaine afin non seulement de catalyser l'élan en faveur de l'amélioration de la qualité environnementale des régions urbaines du Canada, mais aussi de stimuler leur compétitivité économique[1]. Le groupe de travail formé à cette fin a choisi de concentrer ses efforts sur l'application de l'écologisation de la fiscalité à la durabilité urbaine. L'écologisation de la fiscalité montre comment une stratégie concertée et délibérée de réorientation des programmes d'imposition et de dépenses peut aider le Canada à atteindre ses objectifs de développement durable.

Le Groupe de travail sur la viabilité écologique urbaine a recensé plusieurs recommandations qui permettront la prise de décision au niveau fiscal de refléter adéquatement les véritables coûts et avantages environnementaux. Les mesures proposées pour le budget 2003 mettent l'accent sur quatre secteurs connexes : favoriser les transports en commun; améliorer l'efficacité énergétique des immeubles; favoriser un meilleur aménagement du territoire urbain et favoriser les infrastructures municipales durables. Ces recommandations contribueront à diminuer les émissions de GES, à améliorer la santé dans les agglomérations urbaines et à stimuler l'innovation.

3.2 Encourager l'utilisation des transports en commun

La qualité de l'air est l'un des principaux indicateurs de qualité de vie en milieu urbain.

Comme la plupart des grandes agglomérations urbaines du monde, les grandes villes canadiennes doivent contrôler la pollution atmosphérique, tâche qui s'est de plus en plus difficile. En parallèle, le Canada doit répondre à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre au pays. Les émissions des automobiles représentent une grande part des émissions totales de GES. (Le secteur des transports compte pour 35 p. 100 des émissions de GES en utilisation finale au Canada, et plus de 40 p. 100 de celles-ci proviennent des véhicules privés[2]).

Encourager une plus grande utilisation des transports en commun pourrait aider grandement le Canada à atteindre ses objectifs de réduction d'émissions de GES en vertu du Protocole de Kyoto, tout en réduisant la pollution de l'air et l'encombrement de la circulation dans les zones urbaines du pays. Par exemple, un autobus urbain dégage 65 p. 100 de GES de moins par kilomètre/passager et entre 25 et 90 p. 100 moins de polluants qu'une automobile avec un seul passager à bord[3].

---

1 La TRNEE définit la viabilité écologique urbaine comme le bien-être amélioré des villes ou centres urbains, y compris les composantes économique, écologique et sociale intégrées, qui maintiendront la qualité de vie des générations futures.

2 Ressources naturelles Canada, Guide de données sur la consommation d'énergie des utilisations finales : 1990 à 2000, juin 2002.

3 Noxon Associates, *At the Crossroads–Towards a Federal Vision for Urban Transit*, mai 2001.

3.2.1 Financement fédéral à long terme du transport en commun

Malgré les avantages évidents d'une utilisation accrue du transport en commun pour la réduction des émissions de GES et l'amélioration de la qualité de l'air, le gouvernement fédéral fait peu de choses, comparativement à ses partenaires commerciaux, pour appuyer les transports urbains. En fait, le Canada est le seul pays du G-8 qui ne dispose toujours pas d'un programme national de financement des projets de transport en commun.

Le gouvernement fédéral a reconnu la nécessité d'agir. Dans le dernier discours du Trône, le gouvernement fédéral s'est engagé à traiter la question de la durabilité du transport en commun en milieu urbain dans le cadre de son engagement de 10 ans pour l'amélioration des infrastructures urbaines.

Recommandation 1

Dans son prochain budget, le gouvernement fédéral devrait investir un milliard de dollars par an durant 10 ans afin de créer un fonds de financement stable à long terme pour le transport en commun urbain. Ce fonds devrait prévoir une contribution aux immobilisations et aux frais d'exploitation. Une telle source de financement stable permettrait aux villes d'assurer une planification à long terme de leur réseau de transport en commun.

Le gouvernement fédéral devrait également adopter des critères de durabilité pour les programmes actuels et futurs de transport en commun, de manière à garantir que les fonds fédéraux destinés à l'amélioration du transport en commun favorisent également la croissance urbaine durable. La Table ronde recommande que le gouvernement exige des partisans du financement du transport urbain qu'ils fournissent un plan à long terme comprenant les éléments suivants :

- préciser le nombre net de nouveaux utilisateurs ayant délaissé l'usage de l'automobile du fait des investissements dans le transport urbain;
- mettre l'accent sur les villes-régions en croissance (où il est possible de prévenir le développement d'aménagements défavorables au transport urbain et d'attirer un nombre important de nouveaux utilisateurs);
- démontrer les avantages économiques et environnementaux des investissements dans le transport urbain (ex. : réduire les GES, éviter des infrastructures routières, éviter des frais qu'entraîne l'encombrement de la circulation);
- indiquer de quelle façon ils entendent suivre les résultats (ex. : nombre net de nouveaux utilisateurs, développement des nœuds et corridors de transport urbain);
- indiquer dans quelle mesure le caractère attrayant du transport en commun sera amélioré par rapport à l'automobile (coût pour le voyageur, temps de déplacement, commodité);
- fournir une estimation du coût de l'investissement dans le transport urbain comparativement à un investissement dans le transport automobile selon le plan;
- élaborer une approche globale des modes d'aménagement du territoire appuyant l'utilisation du transport urbain, avec des politiques d'aménagement régionales, des politiques d'urbanisme pour les nœuds et les corridors de transport urbain, des politiques de prix pour les corridors, les nœuds et l'ensemble de la région (ex. : frais d'aménagement, impôts fonciers, frais d'utilisation);
- élaborer un plan de gestion de la demande de transport;
- préparer une estimation de l'investissement par nouvel usager net.

3.2.2 Exonération fiscale pour les cartes d'abonnement fournies par les employeurs

Dans sa formulation actuelle, la *Loi de l'impôt sur le revenu* favorise l'utilisation de l'automobile au détriment du transport en commun. La *Loi* considère les privilèges de stationnement et les laissez-passer de transport urbain fournis par l'employeur comme des avantages imposables. Par contre, plusieurs exemptions à la *Loi* permettent aux employeurs d'offrir des places de stationnement sans que cela constitue un avantage imposable pour l'employé. En accordant des exemptions pour les places de stationnement mais non pour les laissez-passer, le régime fiscal incite financièrement les employés à utiliser leur voiture pour se rendre au travail plutôt que de recourir au transport en commun.

Recommandation 2

Pour favoriser l'utilisation du transport urbain, il faudrait modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour faire des laissez-passer fournis par les employeurs un avantage non imposable.

3.3 Améliorer l'efficacité énergétique des immeubles

Au Canada, l'utilisation de l'énergie dans le secteur résidentiel représente 17 p. 100 du total des utilisations finales et 16 p. 100 des émissions de GES provenant des utilisations finales[4]. Quant aux immeubles commerciaux, ils constituent 13 p. 100 de la consommation d'énergie et des émissions de GES. La Table ronde considère l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles comme un facteur clé de la viabilité écologique urbaine; nous avons également défini plusieurs avenues permettant d'encourager l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les zones urbaines.

3.3.1 Vulgarisation des réseaux d'énergie de quartier

Les réseaux d'énergie de quartier offrent des systèmes collectifs de chauffage, de climatisation, de vapeur et d'électricité à des groupes d'immeubles résidentiels ou commerciaux rapprochés les uns des autres. Le recours à ces réseaux permet d'importantes économies d'énergie. Par exemple, le réseau d'énergie de quartier de Hamilton, qui commencera sous peu à chauffer une douzaine d'immeubles, devrait permettre de réduire de 57 000 Kg par an les émissions de dioxyde de soufre, de 13 000 Kg par an les émissions d'oxyde d'azote et de 9 851 000 Kg par an les émissions de dioxyde de carbone (un des principaux gaz à effet de serre)[5].

Malgré leur rendement énergétique, les réseaux d'énergie de quartier sont fortement capitalistiques et exigent des investissements initiaux importants pour la construction de la centrale et des réseaux de distribution. Ces frais initiaux élevés font en sorte que les entreprises qui envisagent d'investir dans de tels systèmes ne peuvent espérer rentabiliser leur investissement avant de nombreuses années.

Jusqu'à 1994, les équipements de production et de distribution des réseaux d'énergie de quartier étaient admissibles à une déduction pour amortissement accéléré au titre de la catégorie 34 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (maintenant la catégorie 43.1). Cette exemption a toutefois été abolie dans le cadre des mesures de lutte contre le déficit. Rendre à nouveau les réseaux d'énergie de quartier admissibles à une déduction pour amortissement accéléré constituerait un incitatif à leur utilisation.

Recommandation 3

Pour favoriser les investissements dans les réseaux d'énergie de quartier, il faudrait modifier la catégorie 43.1 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* afin de rendre toutes les dépenses en immobilisations associés

4 Ressources naturelles Canada, *Guide de données sur la consommation d'énergie des utilisations finales : 1990 à 2000*, juin 2002.

5 Robert Desnoyers, président, Hamilton Community Energy, communication personnelle, janvier 2003.

à un réseau d'énergie de quartier admissibles à une déduction pour amortissement accéléré.

3.3.2 Remboursement de TPS pour les rénovations éco-efficientes

Le rendement énergétique des maisons plus anciennes est nettement inférieur à celui des nouvelles. Par exemple, une maison typique construite en 1950 utilise environ le double de l'énergie utilisée par une nouvelle maison conventionnelle de même taille[6]. Il est possible par exemple d'obtenir des améliorations énergétiques importantes en installant des appareils de chauffage et des appareils électroménagers plus efficaces. En parallèle, les pressions sur les infrastructures urbaines et la nécessité de nouveaux aménagements seraient largement réduites si de nouvelles unités de logement locatif pouvaient être créées à même les immeubles résidentiels en milieu urbain.

Les nouveaux logements résidentiels sont admissibles à un remboursement de 36 p. 100 de la TPS payée, alors que les propriétaires qui entreprennent des travaux de rénovation destinés à améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements ou à y ajouter des espaces locatifs doivent payer la totalité de cette taxe.

Recommandation 4

Le gouvernement devrait modifier la *Loi sur la taxe d'accise* afin d'étendre le remboursement de la TPS actuellement offert à la vente de maisons neuves aux rénovations apportées aux logements existants afin d'en améliorer l'efficacité énergétique. Cette mesure devrait être accompagnée de l'établissement d'un programme d'étiquetage du rendement énergétique, qui permettrait de déterminer les produits les plus efficaces au plan énergétique dans chaque catégorie de produits admissibles au remboursement de la TPS.

En outre, la *Loi sur la taxe d'accise* devrait prévoir un remboursement de 36 p. 100 de la TPS payée sur les dépenses associées à la création d'unités locatives « accessoires » dans les maisons existantes.

3.3.3 Construction de nouvelles maisons selon la norme R2000

Le programme de maisons R2000 est bien établi et reconnu à l'échelle internationale. Les maisons R2000 comportent de nombreux avantages – elles consomment 30 p.100 moins d'énergie que les maisons conventionnelles et réduisent à long terme les frais d'exploitation. Pourtant, elles ne représentent que 3 p. 100 des nouvelles constructions[7]. En outre, les maisons R2000 sont légèrement plus coûteuses à l'achat que les maisons conventionnelles, ce qui nuit peut-être à leur popularité.

Recommandation 5

Afin de favoriser la construction d'une plus grande proportion de maisons selon la norme R2000, on recommande d'ajouter un remboursement supplémentaire de TPS d'un point de pourcentage (14 p. 100 de la TPS) pour les nouvelles maisons R2000, en plus du remboursement déjà prévu de 36 p. 100. Le remboursement total serait ainsi porté à 50 p. 100 de la TPS pour les nouvelles maisons R2000. Le remboursement supplémentaire de 1 p. 100 représenterait entre 25 et 50 p. 100 du coût supplémentaire associé aux maisons R2000. (À titre de solution de rechange, le remboursement actuel de 36 p. 100 pourrait être réaffecté progressivement aux seules maisons R2000.)

3.4 Promotion des modèles durables de développement urbain

L'un des principaux outils permettant d'améliorer la viabilité écologique des villes est le recensement de mesures visant à rendre plus durables les modèles de

6 Association canadienne des constructeurs d'habitations, *About New Homes*, www.newhomesmonth.com/aboutnewhomes/newhomeenergt.html, janvier 2003.

7 Programme national sur le changement climatique, Table des bâtiments, *Rapport sur les options pour le secteur résidentiel*, version finale, révisé le 15 novembre 1999, Marbek Consultants et coll.

développement urbain. Il importe tout particulièrement de mieux tirer parti des occasions de développement dans les secteurs déjà urbanisés. Le recours à des formes urbaines plus compactes et l'exploitation plus efficace des secteurs déjà urbanisés pourraient contribuer à réduire les déplacements en automobile, la consommation d'énergie et les émissions de GES, tout en appuyant d'autres mesures contenues ailleurs dans les présentes propositions budgétaires, comme l'utilisation accrue du transport en commun et des réseaux d'énergie de quartier.

3.4.1 Hypothèques éco-efficientes

L'achat d'une maison dans un secteur déjà urbanisé coûte habituellement plus cher que dans un nouveau secteur comparable. Cette dépense plus élevée est en partie compensée par la réduction des dépenses dans d'autres secteurs. Les personnes habitant près des circuits de transport en commun ou des zones d'emplois dépendent moins de l'automobile, et leurs dépenses liées à la propriété d'un véhicule automobile sont en général moins élevées.

Les pratiques conventionnelles en matière de prêt hypothécaire ne tiennent pas compte de cette situation, mais les programmes d'*hypothèque préférentielle fondée sur l'efficacité géographique* (location-efficient mortgage ou LEM) le font – assurant un capital plus élevé aux acheteurs qui achètent des maisons dans les centres urbains ou dans les zones bénéficiant de services efficaces de transport en commun. Les LEM peuvent renforcer la demande pour des logements bien situés, ce qui permet de réduire l'utilisation de l'automobile, favorise l'utilisation du transport en commun et réduit la pollution de l'air et les émissions de GES. D'autres gouvernements examinent l'utilisation des LEM comme outil permettant de favoriser la régénération des centre-villes. Le gouvernement des États-Unis, par exemple, consacre cent millions de dollars à un projet pilote de deux ans afin d'évaluer les LEM dans plusieurs villes américaines.

De la même façon, les « hypothèques vertes » tiennent compte du potentiel de réduction des dépenses mensuelles associé à l'adoption de pratiques écologiques à la maison, comme l'efficacité énergétique ou la participation à un réseau d'énergie de quartier.

Dans le présent texte, nous appellerons ces deux formes d'hypothèques des hypothèques « écologiques ».

Recommandation 6

Le prochain budget fédéral devrait assurer à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) le budget nécessaire pour le lancement d'un projet-pilote d'hypothèques écologiques tenant compte des effets de la localisation géographique et de l'efficacité énergétique (en particulier dans le cas des maisons R2000) sur les frais des propriétaires. Idéalement, ce projet serait offert en partenariat avec les institutions financières intéressées. Le financement de ce projet devrait également prévoir le coût des recherches nécessaires pour évaluer la façon d'adapter les hypothèques écologiques au marché canadien.

3.5 Promotion des infrastructures durables

Si l'on veut améliorer la qualité environnementale des villes, il faut avant tout s'attaquer au déficit des infrastructures écologiques dans les zones urbaines – opinion d'ailleurs exprimée dans le discours du Trône.

Le terme « infrastructures » englobe la prestation des services vitaux, comme le transport et le traitement de l'eau et des eaux usées. Or, au cours des dernières décennies, on a laissé ces infrastructures se détériorer gravement. Dans certaines municipalités, par exemple, les eaux usées sont rejetées sans traitement. De même, la demande de services de transport n'est pas comblée, parce que les fonds manquent pour acquérir du matériel roulant ou étendre les réseaux.

Le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures pour corriger ce déficit. Dans les budgets 2000 et 2001, le ministre des Finances a alimenté un Fonds d'habilitation municipal vert destiné à aider les

municipalités à évaluer les besoins d'ordre environnemental. Plus récemment, le Premier ministre a annoncé l'octroi de fonds fédéraux afin d'aider la ville de St. John's (Terre-Neuve) à moderniser son système de traitement des eaux usées.

Les recommandations qui suivent visent à cibler les investissements fédéraux en matière d'infrastructures « vertes », qui viendraient à leur tour appuyer d'autres priorités du gouvernement fédéral (comme les mesures d'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité de vie dans les villes).

3.5.1 Nouveaux critères de durabilité et de compétitivité pour le programme d'infrastructure fédéral

Le gouvernement a déjà commencé à investir dans les infrastructures municipales au Canada par l'entremise d'Infrastructures Canada et du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS). Une partie seulement des fonds est allouée aux projets d'infrastructures durables.

Les investissements fédéraux en matière d'infrastructures devraient tenir compte, entre autres, des facteurs suivants :

- l'ampleur de l'effet positif potentiel sur la viabilité écologique urbaine des investissements actuels et futurs faits par les municipalités dans leurs infrastructures;
- la durée de ces investissements et, par conséquent, leur influence sur la viabilité écologique urbaine dans un avenir prolongé;
- l'importance potentielle des investissements nécessaires.

Un traitement adéquat de ces facteurs augmentera l'efficacité des améliorations environnementales en milieu urbain et aidera le gouvernement à atteindre ses objectifs, tels que ceux qui découlent du Protocole de Kyoto.

Recommandation 7

Le gouvernement devrait adopter des critères de durabilité pour ses programmes actuels et futurs d'infrastructures afin de garantir que les fonds fédéraux destinés à l'amélioration des infrastructures urbaines contribuent également à la croissance urbaine durable. La Table ronde recommande que les critères comprennent la présentation d'un Plan d'investissement communautaire durable traitant des éléments suivants :

- le problème que l'investissement en infrastructures est censé régler ou le besoin qu'il doit combler;
- la façon dont l'investissement proposé s'intègre dans un plan d'investissement global et à plus long terme visant l'amélioration de la qualité environnementale de la ville;
- les façons dont les infrastructures existantes de la ville ont été ou seront pleinement mises en valeur;
- les façons dont toutes les possibilités offertes de combler les besoins d'infrastructures ont été examinées et exploitées conjointement avec les municipalités environnantes ou les autres instances pertinentes;
- une approche globale de la gestion de la demande en infrastructure. Par exemple, dans le cas des infrastructures de transport, il faut inclure un plan de gestion de la demande de transport. Pour les projets reliés à l'eau, un système de compteurs d'eau sera une condition préalable;
- l'exploration d'une gamme de solutions de rechange (y compris d'autres types d'infrastructures) pour satisfaire le besoin d'infrastructure;
- une analyse des coûts durant le cycle de vie du projet proposé et des solutions de rechange;
- la participation financière et le rôle des autres partenaires, dont le gouvernement provincial, le gouvernement municipal, les autres organismes et le secteur privé;
- les améliorations environnementales, sur le plan

de la qualité de l'air, de l'eau ou du sol, escomptées (quantifiées) du projet proposé et des solutions de rechange.

La Table ronde recommande également qu'une partie des fonds alloués par le gouvernement fédéral au programme d'infrastructures soient utilisés pour offrir des subventions aux municipalités dans le cadre du développement du Plan d'investissement pour des communautés durables.

3.5.2 Élimination de la TPS pour les infrastructures municipales écologiques

Alors que le gouvernement fédéral finance les infrastructures écologiques des municipalités, il leur impose la TPS sur les achats reliés à ces investissements. Par contre, les achats reliés aux investissements des gouvernements provinciaux et territoriaux sont exonérés de la TPS. Bien qu'une partie de la TPS payée par les municipalités soit remboursée, des sommes importantes sont retenues. Par exemple, la Commission des transports de Toronto estime avoir versé 130 millions de dollars en TPS depuis l'entrée en vigueur de celle taxe.

L'exonération des infrastructures écologiques du régime d'application de la TPS permettrait aux municipalités d'affecter les fonds ainsi libérés à d'autres fins. Cela enverrait également un message clair d'appui à la commercialisation des nouvelles technologies écologiques innovatrices dans le secteur du traitement de l'eau et des eaux usées.

Recommandation 8

Le gouvernement fédéral, qui a déjà reconnu l'importance d'investir dans les infrastructures écologiques, devrait maintenant appuyer cet engagement en portant à 100 p. 100 le remboursement de TPS pour les infrastructures écologiques admissibles.

Même s'il faudra élaborer des lignes directrices précises, les achats admissibles devraient englober :

- les achats de véhicules de transport en commun;
- l'entretien et la réparation des véhicules de transport en commun;
- les infrastructures de traitement de l'eau et des eaux usées;
- les infrastructures reliées aux énergies renouvelables;
- les réseaux d'énergie de quartier.

3.6 Sommaire des mesures recommandées – Collectivités urbaines durables

Budget – Collectivités urbaines durables					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Création d'un financement stable et assuré pour le transport urbain		Mesure proposée	Placer le transport urbain sur un pied d'égalité avec l'automobile (coût et commodité)		Réduction des émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques, réduction de l'encombrement de la circulation
Exonération fiscale des laissez-passer fournis par les employeurs	202-264 $/par nouvel utilisateur/an[8]	Dépenses fiscales	Encourager le passage de l'automobile au transport urbain	Finances Canada	Voir ci-dessus
Rendre les investissements dans les réseaux d'énergie de quartier admissibles à la déduction pour amortissement accéléré		Dépenses fiscales	Rendre l'investissement dans les réseaux d'énergie de quartier plus économiquement réalisable	Finances Canada	Réduction des émissions de GES, réduction de la pollution de l'air
Étendre le remboursement de TPS qui s'applique aux nouvelles maisons aux rénovations visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations existantes	Analyse plus poussée nécessaire; le coût devrait toutefois être minime	Dépenses fiscales	Réduire la demande de nouveaux lotissements, encourager l'efficacité énergétique dans le chauffage résidentiel	Finances Canada	Voir ci-dessus
Augmenter le remboursement de TPS pour les maisons R2000	13 millions $[9]	Dépenses fiscales	Stimuler la demande pour de nouvelles habitations à meilleur rendement énergétique	Finances Canada	Réduction des émissions de GES, amélioration de l'efficacité énergétique, réduction de la pollution de l'air

8 Propositions budgétaires 2002 de l'Association canadienne du transport urbain, *Employer Provided Income Tax Exempt Transit Passes*, p. 4.

9 En supposant que l'incitatif permettrait de doubler la demande pour les maisons R2000 de 3 % à 6 %.

Budget – Collectivités urbaines durables					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Lancer un projet-pilote d'hypothèques écologiques	500 000 $	Dépenses de programmes	Réduire la demande de nouveaux développements, rendre le logement urbain plus abordable	SCHL	Réduction des émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques, réduire l'encombrement de la circulation
Élaborer des critères de durabilité pour les programmes d'infrastructures actuels et futurs	Aucun coût	s/o	Voir ci-dessus	Infrastructures Canada	Voir ci-dessus
Porter à 100 % le remboursement de TPS sur les infrastructures municipales écologiques		Dépenses fiscales	Encourager les municipalités à investir dans les infrastructures écologiques plutôt que dans les infrastructures non écologiques	Finances Canada	Réduction des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'eau, amélioration de l'évacuation des eaux usées

4.0 Vers une stratégie nationale pour le réaménagement des sites urbains contaminés

4.1 Aperçu

Les sites urbains contaminés que l'on trouve dans les villes et municipalités du Canada sont des terrains commerciaux ou industriels abandonnés, vacants, ou sous—utilisés, où des interventions passées ont entraîné une contamination réelle ou perçue comme telle. Les sites urbains contaminés diffèrent des autres terrains contaminés sur un point important : ils peuvent être décontaminés et réaménagés pour reprendre une vocation productive.

Le réaménagement des sites urbains contaminés présente de nombreux avantages. Il permet de protéger l'environnement et la santé des Canadiens et des Canadiennes (particulièrement de ceux qui vivent ou travaillent près de ces lieux). De même, le réaménagement des sites urbains contaminés offre parfois d'autres avantages économiques, environnementaux et sociaux. Plus exactement, le réaménagement de ces sites en permet l'utilisation économique en lieu et place de nouveaux terrains. Le réaménagement des sites urbains contaminés permet également de réduire l'étalement urbain ainsi que la circulation et la pollution accrues qui l'accompagnent, et de réduire les émissions de GES. Il permet également de freiner la tendance à l'aménagement de terres agricoles ou écosensibles.

Bien que leur nombre exact soit inconnu, la Table ronde estime qu'il peut y avoir jusqu'à 30 000 sites urbains contaminés susceptibles d'être réaménagés au Canada. Différentes barrières commerciales étroitement liées contribuent à les laisser à l'abandon ou à en empêcher l'aménagement.

Dans son budget 2001, le gouvernement fédéral, ayant établi la nécessité d'une stratégie concertée sur le réaménagement des sites urbains contaminés, avait demandé à la Table ronde de préparer une Stratégie nationale de réaménagement des sites urbains contaminés afin d'assurer la place du Canada à titre de chef de file mondial du réaménagement. Pour s'acquitter de cette tâche, la Table ronde a formé un groupe de travail de 25 experts de différents milieux, dont des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, des spécialistes du développement, des environnementalistes, des avocats, des dirigeants municipaux et des banquiers.

Le groupe de travail a élaboré une stratégie et des recommandations pour des interventions à tous les niveaux de gouvernement. Elle s'attaque aux cinq principaux obstacles au réaménagement des sites urbains contaminés : un accès limité au capital; le caractère incertain des régimes de responsabilité; des régimes réglementaires gouvernementaux compliqués et qui se chevauchent; et une absence généralisée de sensibilisation du public aux avantages du réaménagement des sites urbains contaminés.

Les recommandations portent sur un ensemble d'initiatives complémentaires et de renforcements choisis pour combler les grandes lacunes du marché dans le réaménagement des sites urbains contaminés au Canada. La stratégie vise à fournir un cadre d'action à tous les pouvoirs publics du Canada. Les recommandations qui nécessitent une intervention budgétaire du gouvernement du Canada sont incluses.

Dans certains cas, la valeur intrinsèque des sites urbains contaminés constitue un incitatif suffisant pour que le marché assure la remise en état et le réaménagement du site. Le plus souvent, cependant, ces obstacles rendent les sites urbains contaminés inintéressants par rapport aux nouveaux sites. Dans plusieurs cas, les politiques gouvernementales accentuent le déséquilibre en faveur de l'aménagement de nouveaux terrains.

Plusieurs provinces et municipalités ont déjà pris des mesures pour abaisser ces barrières. Le programme Revi-Sols du gouvernement du Québec, par exemple, offre des subventions afin d'aider la communauté à défrayer le coût des études menant à la réhabilitation des sites urbains contaminés; elles couvrent également une partie des travaux de décontamination. En Ontario, le gouvernement provincial a déposé un projet de loi sur les sites urbains contaminés qui répond aux préoccupations relatives à la responsabilité réglementaire. Bien que plusieurs de ces mesures aient favorisé le réaménagement des sites urbains contaminés au plan local, il n'existe actuellement aucune coordination à l'échelle nationale.

Le Canada accuse également un certain retard par rapport à d'autres pays dans la mise en œuvre de programmes ou de mesures favorisant le réaménagement des sites urbains contaminés. Aux États-Unis par exemple, le *U.S. Brownfields National Partnership Action Agenda* a participé à des programmes de réaménagement des sites urbains contaminés dans 48 États et avec plus de 300 pouvoirs locaux depuis 1997. Pour sa part, le Royaume-Uni a récemment adopté des lois autorisant les sociétés à déduire de leurs bénéfices imposables 150 p. 100 du coût de la remise en état des sites urbains contaminés.

La stratégie élaborée par la Table ronde vise à établir un climat d'investissement qui intéressera les promoteurs immobiliers, en plaçant le réaménagement des sites urbains contaminés sur le même pied que l'aménagement de nouveaux terrains et en permettant une limitation de la responsabilité, le cas échéant. La Stratégie nationale sur le réaménagement des sites urbains contaminés, qui sera publiée en février 2003, fera des recommandations aux autorités fédérales, provinciales et municipales dans trois secteurs de politiques :

- possibilité d'obtenir des capitaux suffisants pour toutes les étapes du réaménagement des sites urbains contaminés, afin que les règles du jeu soient comparables à celles qui s'appliquent aux terrains vierges;
- établissement de régimes de politiques publiques équitables, transparents et cohérents, en particulier dans le cas de la responsabilité;
- sensibilisation et développement des capacités des collectivités.

Selon l'analyse des mesures prises par d'autres gouvernements, la Stratégie recommande que les mesures touchant chacun de ces secteurs de politiques soient mises en place de manière concertée, afin qu'elles aient une incidence réelle sur le réaménagement des sites urbains contaminés.

Nombre de ces recommandations, en particulier dans le secteur des investissements publics stratégiques, ont une incidence fiscale sur le budget fédéral. La Stratégie note toutefois que les instruments stratégiques ne doivent pas être considérés isolément les uns des autres. L'élaboration d'une stratégie efficace exige que ces mesures soient perçues comme un tout; elles se complètent et se renforcent les unes les autres, chacune répondant à des problèmes différents.

En outre, le gouvernement fédéral devra absolument assumer un rôle de leadership afin que la stratégie soit mise en œuvre efficacement à tous les niveaux de gouvernement. Le financement fédéral doit servir de mesure incitative pour susciter une action des gouvernements provinciaux, en particulier à l'égard du soutien financier et de la limitation de la responsabilité pour les intervenants. Au terme d'une période initiale d'une durée possible de cinq ans, l'aide financière fédérale pourrait être accordée sur une base préférentielle, avec pour objectif d'encourager les provinces participantes à poursuivre les initiatives de réaménagement des sites urbains contaminés. (l'aide financière ne devrait toutefois pas être automatiquement retirée aux provinces qui n'ont pas pris de mesures pour faciliter le réaménagement des sites urbains contaminés).

Le choix d'une ou deux mesures d'incitation financière et l'adoption de mesures sur la responsabilité ne suffisent toutefois pas à assurer le succès d'une stratégie. Il faut plutôt que les recommandations

soient reconnues pour ce qu'elles sont : un ensemble de mesures qui se complètent et se renforcent les unes les autres et qui, ensemble, abordent les défis reliés au réaménagement des sites urbains contaminés d'une manière réaliste et efficace.

4.2 Pallier le manque de financement

Le manque de capitaux est l'un des principaux obstacles au réaménagement des sites urbains contaminés. Bien souvent, les lois fiscales et autres du gouvernement fédéral offrent des incitatifs à l'aménagement de nouveaux terrains qui ne sont pas offerts pour les projets de réaménagement de sites urbains contaminés comparables. La Table ronde fait plusieurs recommandations afin de pallier le manque de capitaux aux différentes étapes du réaménagement des sites urbains contaminés.

Ces recommandations visent à modifier les politiques et les lois fédérales qui freinent le réaménagement des sites urbains contaminés. Dans plusieurs cas, les recommandations visent à trouver une façon typiquement canadienne d'envisager des mesures incitatives qui ont été adoptées avec succès par d'autres gouvernements.

Les mesures proposées s'inscrivent dans une stratégie intégrée visant à aplanir les obstacles au réaménagement des sites urbains contaminés, et sont à ce titre hautement interdépendantes.

4.2.1 Frais initiaux associés à la remise en état des sites urbains contaminés

Les frais initiaux importants qu'entraîne pour les promoteurs l'assainissement du site constituent un des principaux obstacles au réaménagement des terrains abandonnés. Les promoteurs doivent les engager longtemps avant l'aménagement du site, ce qui signifie qu'il leur faut parfois des années pour les recouvrer. Face à ces investissements importants, les promoteurs choisissent souvent d'aménager plutôt des terrains vierges, parce qu'ils peuvent habituellement rentabiliser plus vite leur investissement.

La *Loi de l'impôt sur le revenu* grossit habituellement cet obstacle au réaménagement des terrains abandonnés. La *Loi* prévoit que les frais engagés par un promoteur pour remettre le terrain en état sont normalement traités comme des immobilisations initiales et non comme une dépense déductible du revenu annuel. Cela signifie que les promoteurs ne doivent déduire les frais encourus que du revenu produit par le terrain réaménagé. Il faut habituellement des années pour qu'un terrain abandonné commence à produire un revenu. En comparaison, la *Loi* permet un recouvrement plus rapide des frais d'aménagement des nouveaux terrains (du fait que ce type d'aménagement permet habituellement de générer des revenus plus rapidement que le réaménagement de sites urbains contaminés).

Au plan international, de nombreux gouvernements ont reconnu la nature dissuasive de pareilles mesures et modifié leurs lois fiscales en conséquence. En 1997, le Congrès américain a approuvé une incitation fiscale fédérale importante pour les sites urbains contaminés, dite *Brownfield Expensing Provision*, qui permettait aux nouveaux propriétaires de sites urbains contaminés d'amortir les frais d'assainissement dans l'année au cours de laquelle ils ont été engagés. De même, le Royaume-Uni a récemment adopté une loi permettant aux entreprises de déduire 150 p. 100 des frais de réaménagement de terrains de leur impôt des sociétés.

Au Canada, le gouvernement fédéral a récemment modifié la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de rendre les dépenses consacrées à l'agrandissement des mines et aux investissements dans les sables bitumineux admissibles à une déduction pour amortissement accéléré du revenu qui n'est pas directement lié à l'investissement. Dans le cas des sites urbains contaminés, le réaménagement présentera des avantages non seulement d'ordre économique, mais également environnemental et social.

Recommandation 9

Pour reconnaître les frais initiaux importants associés à la remise en état des sites urbains contaminés, la Table ronde recommande que le gouvernement du Canada modifie les articles 18 et 20(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour que les dépenses de remise en état puissent être traitées comme des dépenses déductibles ou comme des dépenses d'immobilisations aux fins du calcul du revenu, ou pour que ces frais puissent être reportés aux années subséquentes.

Recommandation 10

La Table ronde recommande que le gouvernement du Canada établisse un crédit d'impôt pour investissement et une déduction courante pour le réaménagement des sites urbains contaminés, semblables au Programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental actuellement prévu aux articles 37 et 127 de la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

En vertu de cette proposition, les immobilisations associées à la remise en état de sites urbains contaminés seraient traitées, aux fins de l'impôt sur le revenu, comme les immobilisations admissibles au titre de la recherche scientifique et du développement expérimental. Plus précisément, les promoteurs auraient le droit de déduire les immobilisations consacrées à la remise en état de sites urbains contaminés pour l'année en cours.

Les dépenses d'immobilisations affectées à la remise en état des sites urbains contaminés constitueraient une dépense admissible aux fins du crédit d'impôt pour investissement. La *Loi de l'impôt sur le revenu* permet de déduire du revenu les crédits d'impôt pour investissement en RSDE dans le calcul de l'impôt exigible. Dans le cas des petites entreprises commerciales, le crédit d'impôt pour investissement en RSDE est remboursable à concurrence d'un certain montant. Là encore, ces changements réduiraient les frais initiaux élevés qu'entraîne la remise en état d'un terrain contaminé.

4.2.2 Levée des privilèges et des arriérés d'impôt sur les propriétés admissibles

Un pourcentage important des sites urbains contaminés figure dans la catégorie des terrains abandonnés. Le paiement des impôts fonciers sur ces terrains accuse généralement un retard tel qu'on peut vendre les terrains pour les taxes municipales. Ces terrains sont souvent grevés de privilèges exigibles de l'État, que ce soit à l'échelon provincial ou fédéral, qu'il est impossible d'annuler par une vente pour taxes municipales. Dans certains cas, cette combinaison de taxes en souffrance et de privilèges de l'État empêche la concrétisation d'une proposition de réaménagement qui serait autrement solide.

Certaines provinces envisagent d'établir une série de critères et de protocoles reconnus qui permettraient d'éliminer tous les privilèges de l'État sur un terrain abandonné lorsqu'on présente une proposition réaliste de réaménagement.

Recommandation 11

La Table ronde recommande que le gouvernement du Canada participe aux efforts déployés par les gouvernements provinciaux pour élaborer des critères afin d'éliminer les privilèges de l'État sur les sites urbains contaminés lorsque ces privilèges nuisent à une proposition de réaménagement qui serait autrement réalisable.

4.2.3 Effet de levier des capitaux privés pour le réaménagement des sites urbains contaminés

Des intervenants du groupe de travail ont signalé un besoin de capitaux privés supplémentaires pour financer la remise en état des sites urbains contaminés. Les prêteurs privés décident souvent de financer l'aménagement d'un terrain entièrement nouveau plutôt qu'une proposition de remise en état d'une friche industrielle, parce que cette dernière solution est souvent assortie d'autres fardeaux financiers. Aux

États-Unis, les garanties hypothécaires accordées par le gouvernement ont été l'un des principaux moyens d'encourager les prêts privés pour le réaménagement des terrains contaminés.

Au Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a fait fonction d'intermédiaire pour permettre le financement d'hypothèques plus risquées, et a même prêté directement dans certains cas. Son mandat législatif actuel permet à la SCHL d'accorder de l'assurance hypothécaire pour le réaménagement de sites urbains contaminés, à condition que le projet de réaménagement vise à produire des logements.

Recommandation 12

Afin de stimuler davantage le réaménagement des terrains abandonnés, la Table ronde recommande que le gouvernement élargisse le mandat de la SCHL pour qu'elle puisse offrir un programme d'assurance hypothécaire pour les prêts accordés aux projets admissibles de réaménagement résidentiel, commercial ou industriel de terrains abandonnés.

4.2.4 Création d'un programme de fonds de crédit renouvelable pour les sites urbains contaminés désignés

Il arrive souvent que les projets de réaménagement des sites urbains contaminés ne puissent se financer dans le secteur privé, parce que les prêteurs considèrent que le risque est trop élevé pour octroyer un prêt hypothécaire aux conditions du marché. Pourtant, bien que ces terrains ne se prêtent effectivement pas à l'aménagement selon des considérations purement commerciales, il n'en demeure pas moins que le public bénéficierait d'une telle initiative. Aux États-Unis, dans le cadre de son initiative de réaménagement économique des sites urbains contaminés, l'EPA a contribué à la création et au financement de fonds de crédit renouvelable pour la restauration des sites urbains contaminés. Ces fonds de crédit renouvelable permettent au gouvernement des États, aux pouvoirs locaux et à des coalitions désignées de consentir des prêts à faible taux d'intérêt à des intervenants publics et privés pour faciliter la réalisation de projets de réaménagement de sites urbains contaminés. Cette pratique a permis la réalisation de projets de réaménagement qui, autrement, n'auraient pas été viables économiquement. La nature renouvelable de ces crédits permet d'utiliser les sommes remboursées pour consentir des prêts à d'autres projets.

Au Canada, les fonds de crédit renouvelable pourraient servir à atténuer les disparités dans le degré d'intérêt envers le réaménagement des sites urbains contaminés en milieu urbain et rural. Les fonds seraient d'abord affectés au financement des projets de réaménagement des sites urbains contaminés en milieu urbain, qui sont plus faciles à promouvoir et plus susceptibles d'être réalisés. Les sommes provenant du remboursement de ces prêts pourraient servir à favoriser le réaménagement des sites urbains contaminés en milieu rural en accordant à ces projets des prêts à des conditions préférentielles.

Recommandation 13

Le gouvernement fédéral devrait constituer un fonds de crédit renouvelable pour le réaménagement des sites urbains contaminés afin de permettre l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt pour le réaménagement des sites urbains contaminés. Les sommes provenant du remboursement des premiers prêts devraient être alloués à d'autres projets, notamment au réaménagement des sites urbains contaminés en milieu rural, dont la réalisation exige parfois l'octroi de prêts à des conditions préférentielles.

Une partie du prêt pourrait faire l'objet d'une remise s'il devait s'avérer que le projet de réaménagement n'est pas économiquement viable.

Le programme de crédit renouvelable pourrait être géré par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), la SCHL, la Banque de développement du Canada ou des organismes provinciaux ou municipaux habilités.

4.2.5 Octroi de subventions pour certains projets de réaménagement de sites urbains contaminés

Plusieurs municipalités souhaiteraient réaménager des sites urbains contaminés à des fins publiques, en parcs, en musées ouen installations récréatives, et remettre en état des terrains abandonnés ne présentant que peu d'intérêt à court terme pour le secteur privé. Toutefois, de tels projets de réaménagement ne se prêtent pas toujours à un financement hypothécaire, parce que l'utilisation proposée du terrain réaménagé ne produira pas un revenu suffisant pour rembourser l'hypothèque.

Dans son budget 2000, le gouvernement a établi deux Fonds municipaux verts, dont l'un offre un financement pour l'inventaire et l'évaluation des sites urbains contaminés, mais non pour leur assainissement. Toutes les municipalités et leurs partenaires du secteur privé ou du secteur public ont accès à ces fonds. Il y aurait lieu de réviser ces programmes et de les mettre à jour pour répondre aux besoins de financement propres au réaménagement des sites urbains contaminés, en leur apportant notamment des modifications qui permettraient de procéder aux travaux cruciaux de remise en état.

Cette approche cadre dans ses grandes lignes avec les recommandations budgétaires présentées par la Fédération canadienne des municipalités, chargée de l'administration des Fonds municipaux verts.

Recommandation 14

La Table ronde recommande que le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux et les autorités municipales pour offrir un financement global aux travaux de réaménagement des sites urbains contaminés qui y ont droit. Ce programme devrait être réservé aux municipalités et aux organismes à but non lucratif qui cherchent à réaménager un terrain contaminé. Il faudrait plus précisément recourir à un programme existant tel que les Fonds municipaux verts. Sinon, il faudrait élaborer un nouveau programme de financement réservé à certains projets.

4.3 Sensibilisation et développement des capacités de la collectivité

Le succès des initiatives de réaménagement des sites urbains contaminés repose en grande partie sur la sensibilisation, le soutien et les compétences de la collectivité. Les recommandations visant à sensibiliser davantage les collectivités et les intervenants aux avantages du réaménagement des sites urbains contaminés et à faire la promotion des succès et des connaissances du Canada en matière de technologies novatrices de remise en état constituent un élément important de la Stratégie nationale de réaménagement des sites urbains contaminés. Bon nombre de ces recommandations visent à miser sur les initiatives provinciales et locales existantes.

La Stratégie recense les occasions de promouvoir la remise en état des sites urbains contaminés par un meilleur partage du savoir expert et par la promotion des technologies novatrices de remise en état développées au Canada. Au Québec et dans plusieurs autres provinces, les autorités peuvent donner des autorisations ou délivrer des permis d'exploitation temporaires afin de permettre aux fournisseurs de technologies émergentes de faire la preuve de la validité et de l'efficacité de leurs procédés novateurs.

Conformément à l'engagement du gouvernement fédéral de promouvoir l'innovation, le groupe de travail considère qu'une Stratégie nationale de réaménagement des sites urbains contaminés doit appuyer les efforts de développement et de commercialisation des technologies de pointe en matière de remise en état. À l'heure actuelle, le gouvernement dispose de plusieurs programmes pour appuyer la commercialisation des technologies novatrices. L'un de ces programmes, Partenariat technologique Canada, appuie la commercialisation des nouvelles technologies par le secteur privé en octroyant des prêts remboursables aux entreprises admissibles.

Recommandation 15

Le gouvernement fédéral devrait augmenter les fonds alloués à Partenariat technologique afin d'étendre le programme au financement de la démonstration des technologies de remise en état dans des sites urbains contaminés désignés au Canada.

4.4 Sommaire des mesures recommandées – Réaménagement des sites urbains contaminés

Budget – Stratégie de réaménagement des sites urbains contaminés					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Permettre les coûts de remise en état à être traités comme dépenses déductibles dans l'année où elles sont engagées	Une analyse plus poussée s'impose. Certaines années, la mesure produirait un coût net et dans d'autres cas, elle entraînerait une économie nette	Dépenses fiscales	Compenser les frais initiaux élevés associés au réaménagement des sites urbains contaminés	Finances Canada	Encourager le réaménagement des sites urbains contaminés plutôt que l'aménagement de nouveaux terrains, réduire l'étalement urbain, améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de GES
Création d'un crédit d'impôt d'investissement et d'une déduction courante pour les coûts de remise en sites urbains contaminés	Analyse plus poussée nécessaire	Dépenses fiscales	Compenser les frais initiaux élevés associés au réaménagement des sites urbains contaminés	Finances Canada	Voir ci-dessus
Élimination des privilèges fédéraux et des arriérés de taxes sur les sites admissibles	Une analyse plus poussée s'impose; les frais devraient toutefois être minimes.	Dépense	Faciliter le réaménagement des sites urbains contaminés abandonnés	Revenu Canada	Voir ci-dessus. Permettre la vente pour taxes municipales des sites orphelins

Budget – Stratégie de réaménagement des sites urbains contaminés					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Élargissement du mandat / financement de la SCHL pour offrir une assurance hypothèque pour les projets de réaménagement des sites urbains contaminés admissibles	Analyse plus poussée nécessaire	Dépenses de programmes	Faciliter l'octroi de nouveaux prêts privés pour la remise en état des sites urbains contaminés en compensant les risques inconnus associés aux prêts	Société canadienne d'hypothèques et de logement	Voir ci-dessus. Réduire l'étalement urbain.
Création d'un fonds de crédit renouvelable pour le réaménagement des sites urbains contaminés	Analyse plus poussée nécessaire	Dépenses de programmes	Donner accès à des fonds initiaux aux conditions du marché pour les promoteurs de projets de remise en état de sites urbains contaminés qui n'ont pas accès au capital privé	Pourrait être administré par la FCM, la SCHL et la Banque de développement du Canada ou par des organismes provinciaux ou municipaux admissibles	Voir ci-dessus. La nature renouvelable du fonds permet de réaffecter les sommes versées en remboursement des prêts à des projets de réaménagement en milieu rural à des taux d'intérêt plus favorables.
Octroi de financement pour des projets de réaménagement des sites urbains contaminés des municipalités	Analyse plus poussée nécessaire	Dépenses de programmes	Fournir les fonds initiaux pour les projets municipaux de réaménagement qui n'ont pas accès aux fonds privés	Fédération canadienne des municipalités	Promouvoir le rajeunissement urbain par le réaménagement des zones centrales à des fins d'utilisation publique
Augmenter le financement par Partenariat technologique Canada afin de démontrer les nouvelles technologies de remise en état		Dépenses de programmes	Faciliter l'innovation dans la technologie de remise en état des sites urbains contaminés	Industrie Canada	Promouvoir le statut du Canada à titre de chef de file des technologies de remise en état des sites urbains contaminés; démontrer l'efficacité des technologies émergentes de remise en état.

5.0 Occasions de développement durable pour les collectivités autochtones du Nord

5.1 Aperçu

Les collectivités autochtones du Nord vivent une période remplie à la fois de possibilités et de défis importants. D'un côté, les découvertes dans le secteur des ressources naturelles, les percées dans les revendications territoriales et les ententes d'autonomie gouvernementale ouvrent de nouvelles perspectives. D'un autre côté, les problèmes sociaux de longue date – dont une grande pauvreté – font qu'il est difficile pour les Autochtones du Canada de gérer ces possibilités et d'en tirer tous les avantages.

En 1998, la Table ronde a constitué un groupe de travail sur les collectivités autochtones et le développement des ressources non renouvelables afin d'examiner l'incidence du développement sur la vie dans les collectivités autochtones du Nord. Le programme visait à faire en sorte que le développement des ressources non renouvelables vienne appuyer les collectivités autochtones économiquement viables sans compromettre l'intégrité écologique locale.

Les travaux du groupe de travail – qui comprenait des représentants des collectivités autochtones, de l'industrie, des ONG environnementales, des autorités territoriales et fédérales – ont permis de recenser les principaux défis et débouchés que présente le développement des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest. Bien que l'examen ait porté principalement sur les Territoires du Nord-Ouest, ses principes s'appliquent également dans les trois territoires et dans les collectivités nordiques et isolées de nombreuses provinces. Le rapport de la série « l'État du débat » : *Les collectivités autochtones et le développement des ressources non renouvelables* a été publié en juin 2001.

L'une des principales conclusions de ce groupe de travail prône la mise en place rapide d'un cadre économique, social et réglementaire solide pour assurer le développement durable à long terme des ressources non renouvelables, dont les collectivités autochtones locales puissent tirer parti. Cet objectif est conforme aux engagements pris dans le récent discours du Trône.

Pour établir ce cadre, le Canada doit procéder à des investissements stratégiques dans cinq secteurs principaux : renforcement du pouvoir de réglementation, renforcement de la capacité d'information, gestion des effets cumulatifs, amélioration de l'éducation et création d'occasions de consultation efficace.

5.2 Renforcer le pouvoir de réglementation

Compte tenu des projections concernant le développement rapide des ressources non renouvelables au cours des 25 prochaines années, il est urgent de mettre en place un cadre réglementaire solide dans les Territoires du Nord-Ouest.

Bien que le régime intégré de réglementation et de gestion des ressources créé en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie (LGRVM)* marque un premier pas dans la bonne direction, le groupe de travail sur les collectivités autochtones et le développement des ressources non renouvelables craint que les comités et organismes créés en vertu de la *Loi* soient sous-financés. Sans ressources adéquates, les comités seront submergés par la charge de travail et risquent de ne pouvoir fonctionner adéquatement, retardant ainsi la planification et l'approbation des projets.

La Table ronde a défini deux problèmes systémiques de financement. Premièrement, le processus de mise en œuvre des revendications territoriales, qui gère le financement de la LGRVM, relègue invariablement au

second plan les besoins opérationnels des conseils de réglementation et de gestion des ressources. Deuxièmement, compte tenu de leur financement, la tâche de certains conseils dépasse toute limite raisonnable.

Il est indispensable de renforcer au préalable la capacité de l'OEREVM si l'on veut assurer la gestion durable et à long terme des ressources. Cette capacité offrira en outre aux éventuels promoteurs de projets une plus grande certitude sur le plan de la réglementation, élément clé de leur décision d'investir. De même, l'augmentation du financement permettrait aussi de financer des intervenants au cours du processus des audiences réglementaires, ce qui est conforme à d'autres mesures de réglementation comme la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.*

Recommandation 16

Le budget devrait accorder à l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie un engagement quinquennal d'au moins 2,2 millions de dollars par an[10].

5.3 Renforcer la capacité d'information

Il est crucial de disposer d'une base de données géoscientifiques à jour et fiable pour encourager le développement durable dans le Nord du Canada. Une base de données moderne constituerait un outil précieux pour les promoteurs miniers du secteur privé, sans compter qu'elle améliorerait l'aménagement des terres et l'élaboration de stratégies appropriées dans les zones protégées, ce qui garantirait que le développement tienne compte des pratiques et des préoccupations environnementales.

De nombreux participants aux travaux du Groupe de travail de la Table ronde sur les collectivités autochtones et le développement des ressources non renouvelables sont préoccupés par le fait que la recherche géoscientifique et la cartographie dans le Nord du Canada ont été très mal financées, même si l'industrie considère la région comme un des principaux lieux d'exploration minière. Par exemple, en vertu du Programme géoscientifique prévu à l'Entente de 1987-1991 sur l'exploitation des ressources minières conclue entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest, les T.N.-O. – y compris ce qui constitue maintenant le Nunavut – n'ont reçu que 5 p. 100 du financement national consacré aux activités géoscientifiques, même s'ils occupent environ le tiers du territoire du Canada[11]. Le financement accordé à la Commission géologique du Canada a en outre diminué considérablement, ce qui l'a obligée à fermer son bureau de Yellowknife.

Recommandation 17

Afin d'appuyer le développement des ressources minérales dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral devrait, pendant dix ans, allouer dix millions de dollars annuellement à la Commission géologique du Canada et au Centre des sciences de la terre C.S. Lord afin de créer une base de données géoscientifiques moderne, intégrée et accessible pour les T.N.-O[12].

5.4 Gérer les effets cumulatifs

Même si la réglementation environnementale des grands projets de mise en valeur des ressources non renouvelables dans le Nord s'est améliorée considérablement depuis quelques années, le défi que posent les effets cumulatifs de multiples projets d'exploitation de ressources non renouvelables et de

10 Cette somme comprend 1,7 million de dollars pour les frais d'exploitation estimatifs de l'OEREVM (établis il y a trois ans, avant le regain d'intérêt pour l'exploration pétrolière et gazière), et 500 000 $ pour le fonctionnement d'un mécanisme de financement des intervenants.

11 *Rassembler nos forces*, p. 11.

12 Basé sur *Le financement des levés géologiques gouvernementaux : difficile à quantifier?*, Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minérale, et sur la stratégie sur les ressources non renouvelables des T.N.O., Common Ground.

leurs activités connexes demeure. Même si les effets directs de chaque mine ou puits producteur de gaz naturel ne dépassent pas les limites acceptables, l'effet combiné de nombreux projets dans une région donnée dépasse peut-être ce seuil.

La plus importante initiative de gestion des effets cumulatifs dans le Nord du Canada est le Cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs (cadre EGEC) des T.N.-O. Le plan de travail initial de cette initiative a été présenté en avril 2000. Le cadre EGEC vise à « produire une stratégie systématique et coordonnée d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs dans les T.N.-O. qui tienne compte des divers intervenants sans nuire aux activités relatives aux revendications territoriales ni aux mesures législatives en vigueur[13] ».

On a créé un comité directeur chargé de surveiller l'élaboration du cadre EGEC et constitué de représentants des autorités fédérales et territoriales, d'organisations et de gouvernements autochtones, de l'industrie, de groupes environnementaux et de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie.

Même si l'initiative EGEC a reçu des fonds du gouvernement du Canada, elle n'a pas encore obtenu de financement de longue durée. Le financement requis pour créer l'infrastructure institutionnelle nécessaire à la mise en œuvre du cadre EGEC et les liens avec les processus décisionnels en cas de détection d'effets cumulatifs ne sont pas encore établis, ce qui préoccupe énormément les membres du Groupe de travail de la Table ronde sur les collectivités autochtones et le développement des ressources non renouvelables.

Recommandation 18

La Table ronde recommande que le gouvernement du Canada affecte 25,8 millions de dollars en six ans pour terminer l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs que préparent actuellement Affaires indiennes et du Nord Canada et Environnement Canada. À la fin de la période de cinq ans, il faudrait évaluer le montant du financement nécessaire.

Le soutien prévu devrait englober le financement continu du Programme de surveillance des effets cumulatifs sur l'environnement de la vallée du Mackenzie (PSECEVM). Le Groupe de travail sur le PSECEVM est en train de concevoir un programme de surveillance communautaire qui finira par couvrir toute la vallée du Mackenzie. Le PSECEVM pourra produire les données environnementales de base, l'analyse et l'information traditionnelle nécessaires au volet surveillance du cadre EGEC.

5.5 Améliorer le niveau d'éducation de base dans les collectivités autochtones

Des discussions et consultations de la Table ronde, est constamment ressorti le manque de capacités des Autochtones comme l'obstacle majeur à la participation significative des peuples autochtones au développement durable à long terme. Comme d'autres études l'ont indiqué, il n'y a pas d'emplois en développement des ressources qui aidera à créer des collectivités autochtones durables si la population n'a pas les moyens nécessaires pour saisir ces occasions.

Le faible degré d'alphabétisation de base constitue un problème majeur dans ce domaine. Le niveau d'éducation de base est beaucoup plus faible dans les Territoires du Nord-Ouest qu'ailleurs au Canada. Selon les données les plus récentes, plus de 20 p. 100 des habitants des Territoires du Nord-Ouest n'ont pas plus qu'une huitième année. C'est beaucoup plus que le double de la moyenne nationale, qui se situe à 10 p. 100[14]. Ce pourcentage est peut-être même

13 Groupe de travail sur l'évaluation et la gestion des effets cumulatifs dans les T.N.-O., *CEAM Framework Work Plan Summary*, Yellowknife, avril 2000, p. 3.

14 Statistique Canada. Recensement de 1996. Les chiffres portent sur la population âgée de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité le plus élevé atteint.

beaucoup plus élevé au sein des collectivités autochtones.

Pour participer à l'économie basée sur les salaires du Nord, les collectivités autochtones doivent disposer des outils nécessaires pour hausser leur niveau de scolarité de base et d'alphabétisation. Si les Autochones n'augmentent pas leur niveau d'instruction, ils ne pourront toujours pas participer véritablement au développement économique durable.

Recommandation 19

La Table ronde recommande que le gouvernement du Canada commence par affecter cinq millions de dollars à la création d'un programme triennal de sensibilisation, dirigé par le Premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, afin de donner plus d'importance à l'éducation et à la formation dans toutes les collectivités autochtones des Territoires du Nord-Ouest.

Ce programme serait dirigé par le Premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et mettrait à contribution le Forum intergouvernemental[15], le Champion indépendant[16], la Fondation nationale des réalisations autochtones, y compris 24 Autochtones du Canada qui sont à l'origine de réalisations exceptionnelles, l'industrie et le milieu des affaires.

Le projet constituerait un premier volet d'une stratégie à plus long terme qui viserait à porter les niveaux d'éducation des collectivités autochtones au moins à celui des peuples allochtones. Lorsque le programme sera lancé avec succès, la Table ronde recommandera que le gouvernement du Canada injecte 60 millions de dollars de plus dans un programme d'éducation des adultes d'une durée de dix ans afin de favoriser l'alphabétisation des adultes, l'éducation, la formation en informatique, et les connaissances de base chez les Autochtones des T.N.-O. de 18 à 48 ans environ. Cette recommandation s'inscrit dans la ligne des priorités énoncées dans le discours du Trône.

5.6 Assurer une consultation réelle des Autochtones dans le contexte des grands projets

Le besoin de consulter efficacement les collectivités autochtones a constitué un thème commun dans les discussions du Groupe de travail. La consultation permet aux collectivités autochtones de participer vraiment à la prise des décisions – une obligation légale pour le développement des ressources non renouvelables dans le Nord.

Or, le financement de la participation des Autochtones soulève des préoccupations. Les dirigeants autochtones ont fait part aux membres du Groupe de travail de leurs inquiétudes au sujet du coût et des contraintes que les grands projets controversés d'exploitation des ressources non renouvelables (ex. : les mines de diamant et les pipelines) pourraient imposer aux collectivités autochtones du Nord.

Recommandation 20

La Table ronde recommande que le prochain budget fédéral établisse un Fonds de consultation de 15 millions de dollars sur les grands projets. Ce fonds facilitera la participation des organisations et des gouvernements autochtones aux mécanismes de consultation sur les grands projets de mise en valeur de ressources non renouvelables dans les trois territoires du Nord. Cette somme devrait être octroyée avant le financement des intervenants prévu dans les mécanismes d'évaluation environnementale et de réglementation qui s'appliquent à ces projets.

---

15 Le forum intergouvernemental réunit des chefs politiques de haut niveau du gouvernement fédéral, des provinces, des territoires et des gouvernements autochtones pour discuter des enjeux de dévolution et de partage des revenus découlant des ressources naturelles.

16 Le Groupe de travail sur les collectivités autochtones et les ressources non renouvelables a recommandé la nomination d'un champion indépendant du renforcement des capacités (le Champion indépendant) chargé d'assurer la direction des initiatives de renforcement des capacités dans les T.N.-O. dans des secteurs comme l'alphabétisation des adultes, l'éducation, la formation à l'emploi, le gouvernement et les connaissances pratiques.

5.7 Sommaire des mesures recommandées

Budget – Occasions de développement durable pour les collectivités autochtones du Nord					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Financement à long terme pour l'OEREVM	2,2 millions de dollars par an pendant cinq ans (voir note 4)	Dépenses de programmes	Améliorer la capacité de l'OEREVM	AINC	Assurer un examen environnemental rigoureux des nouveaux projets de développement dans la vallée du Mackenzie
Création d'une base de données géoscientifiques	10 millions de dollars par an pendant 10 ans	Dépenses de programmes	Fournir aux T.N.-O. une base de données moderne et accessible	Ressources naturelles Canada et AINC	Faciliter un aménagement avisé du territoire dans les T.N.-O.; fournir une information géoscientifique complète sur le Nord canadien aux organismes de réglementation, aux collectivités autochtones, aux investisseurs et aux autres intervenants
Mise en œuvre du cadre EGEC, y compris financement continu du PSECEVM	25,8 millions de dollars pendant six ans (800 000 $ dans le budget 2001, puis 5 millions de dollars par an durant cinq ans à compter de 2002)	Dépenses de programmes	Fournir du financement pour respecter l'engagement de surveiller les effets cumulatifs dans le Nord du Canada	AINC et Environnement Canada	Assurer la gestion complète des effets cumulatifs dans les T.N.-O.
Création d'une initiative de sensibilisation à l'éducation et à la formation	5 millions de dollars	Dépense ponctuelle	Donner plus d'importance à l'éducation et à la formation dans les collectivités autochtones	Gouvernement des T.N.-O.	Mieux préparer les collectivités autochtones à participer à l'économie du Nord.
Création d'un fonds de consultation sur les grands projets	15 millions de dollars sur 3 ans	Dépenses de programmes	Assurer une capacité qui permettra aux peuples autochtones de participer pleinement au processus de consultation	AINC	Veiller à ce que les préoccupations des collectivités autochtones soient prises en compte dans les grands projets avant l'entrée en scène des autres intervenants

6.0 L'environnement et la santé humaine

6.1 Aperçu

Les répercussions sur la santé des substances chimiques présentes dans l'environnement préoccupent de plus en plus tous les Canadiens, qui comprennent par ailleurs que des substances, des matériaux et des médicaments nouveaux peuvent représenter des avantages pour la santé et l'économie. Le Canada doit se doter d'un cadre politique qui encourage l'innovation tout en protégeant l'environnement et la santé de la population canadienne.

En 1999, la Table ronde a créé un Groupe de travail sur la santé, l'environnement et l'économie; elle l'a chargé d'étudier le processus décisionnel du gouvernement en matière de gestion des substances toxiques éventuellement dangereuses. Le Groupe de travail a défini deux domaines clés où il faut accroître la capacité :

- la capacité de recherche afin d'étudier les liens entre les substances présentes dans l'environnement et leurs effets sur la santé humaine;
- la capacité des organismes de réglementation chargés de l'examen des substances et de leur approbation afin de convaincre davantage la population canadienne que les produits chimiques nouveaux et existants utilisés au Canada ne présentent aucun danger.

Ces constatations publiées en 2001 dans le rapport de la série « l'État du débat » : *La gestion des substances potentiellement toxiques au Canada* sont en accord avec les opinions et les recommandations du rapport Romanow.

6.2 Renforcement des capacités de recherche

Créés en 1999, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont été chargés d'élaborer une stratégie intégrée et interactive de recherche sur la santé au Canada. L'an dernier, la Table ronde a déterminé qu'il était urgent de renforcer les capacités de recherche dans les IRSC pour permettre l'étude du lien entre l'environnement et la santé. Dans son budget 2001, le gouvernement fédéral a augmenté le budget annuel des IRSC de 75 millions de dollars, leur permettant ainsi de lancer une Initiative de recherche stratégique sur la santé humaine et l'environnement.

Bien que ces travaux se poursuivent, plusieurs autres enjeux exigent aujourd'hui des recherches, notamment :

- exposition aux produits chimiques et redéfinition des interventions;
- effets cumulatifs de l'exposition à des substances multiples (synergie entre les substances);
- expositions chroniques à de faibles doses;
- liens entre la résistance aux antimicrobiens et la production alimentaire;
- qualité de l'air et son incidence sur l'asthme infantile;
- déficiences neurologiques et autres résultats sur la santé reliés aux expositions environnementales, y compris les perturbations du système endocrinien, la dépression du système immunitaire et le cancer.

Il faudrait également créer une base scientifique multidisciplinaire et transdisciplinaire qui permettrait de s'attaquer à de grandes questions générales comme la santé des enfants face à l'environnement, ainsi que

des outils efficaces d'évaluation des risques pour mesurer la toxicité.

Les recherches financées dans le cadre de cette initiative produiraient aussi des renseignements précieux que les organismes de réglementation pourraient utiliser pour prendre des décisions en matière d'évaluation des risques que présentent les substances nouvelles et existantes.

6.3 Maintien de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques

En 1996, le gouvernement du Canada a lancé l'Initiative de recherche sur les substances toxiques (IRST) – la seconde priorité de capacité de recherche – afin de sensibiliser les Canadiens aux effets de l'exposition aux substances toxiques sur la santé humaine, dont celle des enfants. Les recherches subventionnées par l'IRST fournissent aux décideurs les données dont ils ont besoin pour évaluer et mettre en place des stratégies de gestion de risques associés aux substances toxiques. Elles fournissent également aux Canadiens l'information scientifique dont ils ont besoin pour prendre leurs propres décisions.

Comme le financement initial de l'IRST a pris fin le 31 mars 2002, l'avenir de l'Initiative reste incertain. Celle-ci n'en demeure pas moins un élément clé des efforts du Canada pour évaluer les liens entre l'environnement et la santé humaine, et mérite à ce titre de voir son financement reconduit.

Recommandation 21

La Table ronde recommande de maintenir le financement de l'IRST pendant au moins quatre ans encore et de le porter à 20 millions de dollars par an. Ces mesures apporteraient la certitude nécessaire pour poursuivre les recherches que subventionne actuellement l'IRST.

6.4 Renforcement du pouvoir de réglementation

Dans son rapport de 1999, le Commissaire à l'environnement et au développement durable signalait que : « … L'écart se creuse entre la demande de données scientifiques sur les substances toxiques faite aux ministères fédéraux et la capacité qu'ils ont de respecter leurs obligations actuelles et de faire face aux nouveaux enjeux[17]. »

Des participants au Groupe de travail de la Table ronde sur la santé, l'environnement et l'économie ont aussi signalé que les organismes de réglementation accusent un retard croissant dans leurs études sur des substances chimiques nouvelles et existantes. La Table ronde est d'avis que pour améliorer la qualité de vie de la population canadienne, il importe d'augmenter la capacité des ministères de créer, de traiter et de gérer des données scientifiques. Il importe aussi de renforcer cette capacité afin d'assurer que les décisions du gouvernement tiennent compte de l'information scientifique découlant des investissements effectués dans les universités, les IRSC et d'autres instituts de recherche.

Le renforcement des capacités des organismes de réglementation devrait améliorer la qualité de l'examen des substances et garantir que les décisions d'approuver des substances reflètent mieux les besoins courants et particuliers de la population canadienne en ce qui a trait à l'environnement et à la santé humaine. Par ailleurs, l'augmentation du financement permettrait d'éliminer l'accumulation actuelle des demandes qui attendent d'être approuvées, ce qui signifierait que les Canadiens pourraient avoir accès plus rapidement à des technologies innovatrices et durables.

17 Commissaire de l'environnement et du développement durable, Rapport 1999, chapitre 3, article 3.49.

Recommandation 22

La Table ronde recommande d'accorder un financement de base supplémentaire de 56 millions de dollars par an[18] aux organismes fédéraux chargés de réglementer et d'approuver les substances chimiques au Canada. Ce financement supplémentaire devrait être fourni pendant cinq ans.

Ce financement constituerait une plate-forme qui permettrait aux organismes d'étudier et d'évaluer plus rapidement des produits nouveaux et existants, en tenant compte de la complexité croissante du processus d'examen. Le financement devrait être affecté à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), à Santé Canada et à Environnement Canada, dans le contexte de leurs activités de réglementation en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*. À la fin de la période de cinq ans, il faudrait réévaluer les besoins en financement de ces organismes.

Cette recommandation est conforme à l'approche générale de la réforme du système de santé préconisée dans le récent rapport Romanow.

6.5 Sommaire des mesures recommandées

Budget – L'environnement et la santé humaine					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Financement accru pour le maintien et l'expansion de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques	20 millions de dollars par an pendant quatre ans	Dépenses de programmes	Poursuivre et améliorer le programme de l'IRST	Santé Canada	Favoriser une meilleure compréhension des effets des substances toxiques sur la santé humaine
Financement accru pour les organismes chargés de réglementer les substances chimiques nouvelles et existantes	56 millions de dollars par an pendant cinq ans	Dépenses de programmes	Accroître la capacité des organismes de réglementation d'examiner des substances chimiques nouvelles et existantes	Santé Canada, Environnement Canada et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire	Accès plus rapide à des substances chimiques plus efficaces et plus sûres; données plus récentes sur les risques/avantages des substances existantes

18 Le financement annuel serait réparti comme suit : 25 millions de dollars à Santé Canada; 25 millions de dollars à Environnement Canada et six millions de dollars à l'ARLA. Les données ont été recueillies auprès de Santé Canada, d'Environnement Canada et tirées du rapport présenté en mai 2000 par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des Communes, intitulé *Les pesticides : un choix judicieux s'impose pour protéger la santé et l'environnement.*

7.0 Conservation du patrimoine naturel du Canada

7.1 Aperçu

Le patrimoine naturel fait partie intégrante de notre identité et de notre économie. La conservation et la mise en valeur du capital naturel de notre pays pour le bénéfice et le plaisir des générations futures constitue l'un des plus importants défis qui se posent à la population canadienne. Nous observons aujourd'hui des signes qui donnent à penser que nous atteignons les limites écologiques de notre planète. Nous devons commencer dès aujourd'hui à reconnaître la valeur du capital naturel et à en tenir compte dans nos décisions économiques quotidiennes. Trop souvent, notre capital naturel a été exploité ou endommagé sans égard pour sa valeur intrinsèque – à la fois pour l'économie, pour notre santé et pour notre environnement.

La TRNEE a mis sur pied son groupe de travail sur la conservation du patrimoine naturel au printemps 2001. Les membres du groupe de travail , issus du gouvernement, d'ONG, de l'industrie, du milieu communautaire et des collectivités autochtones, ont convenu de doter ce programme de deux objectifs principaux :

- inciter les Canadiens et les Canadiennes à assurer une bonne gestion de la terre et de l'eau, tant dans le domaine public que privé;
- concevoir et appuyer de nouveaux outils qui aident les Canadiens à mieux préserver la salubrité à long terme des écosystèmes.

Le gouvernement fédéral a récemment réitéré son engagement envers la conservation du patrimoine naturel du Canada en annonçant son intention de créer dix nouveaux parcs nationaux et trois aires marines de conservation. S'il faut féliciter le gouvernement pour cet important pas en avant, ces initiatives ne suffiront pas à elles seules à protéger notre capital naturel.

S'il est incontestable que les parcs et les autres grandes zones protégées sont des éléments d'ancrage cruciaux pour la conservation, d'autres approches de conservation s'imposent. L'intégrité écologique doit être préservée dans l'ensemble des paysages terrestres et marins. Il faut pour cela mettre en place de nouveaux systèmes intégrés de gestion des terres et de l'eau; par exemple, les aires centrales protégées, les zones tampons et les couloirs qui relient les zones protégées qui permettent aux espèces clés de circuler librement dans l'ensemble de leur territoire naturel.

La Table ronde a entrepris l'élaboration d'un cadre stratégique de la conservation, qui sera achevé au printemps 2003. Pour l'instant, le gouvernement peut intervenir dans plusieurs secteurs.

7.2 Création et maintien de zones protégées

7.2.1 Financement de l'engagement du gouvernement à créer de nouveaux parcs nationaux

Le gouvernement fédéral a plusieurs fois pris l'engagement d'établir un réseau d'aires protégées afin de préserver la diversité biologique au Canada. Tout récemment, il a même annoncé son intention de créer dix nouveaux parcs nationaux et cinq aires marines de conservation au cours des cinq prochaines années. Ces zones protégées seront un élément constitutif essentiel de la santé écologique à long terme et représentent en conséquence un élément fondamental de toute stratégie significative de conservation de la nature au Canada.

Les ministères et les organismes responsables de la création des zones protégées ne disposent pas actuellement des ressources nécessaires pour répondre à ces engagements de conservation.

Recommandation 23

La Table ronde recommande que le gouvernement fédéral alloue les ressources nécessaires pour satisfaire à son engagement de créer dix nouveaux parcs nationaux et cinq aires marines de conservation nationales au cours des cinq prochaines années.

7.2.2 Préservation de l'intégrité écologique des parcs nationaux existants

Bien qu'il importe de créer de nouveaux parcs nationaux et des aires marines de conservation, le gouvernement ne doit pas laisser se dégrader l'intégrité écologique des parcs nationaux existants. Le rapport de mars 2000 de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada a en effet révélé que l'intégrité écologique de la quasi totalité des 39 parcs nationaux du Canada est en danger[19].

Divers facteurs mettent les parcs en danger, dont la présence d'espèces étrangères, la suppression des incendies naturels, le taux élevé des incidences de l'utilisation par les visiteurs humains, la création de couloirs de transport à l'intérieur des parcs et l'aménagement d'infrastructures inadéquates. Des facteurs externes mettent aussi en danger l'intégrité écologique des parcs, ce qui est tout aussi important. La Commission a déterminé que même s'ils sont délimités par des êtres humains, les parcs font vraiment partie de vastes écosystèmes interconnectés. L'utilisation des terres voisines des parcs pour l'exploitation forestière, l'agriculture, la croissance urbaine, l'exploitation minière et les transports a parfois une incidence négative sur l'intégrité écologique des parcs.

Recommandation 24

En complément à la création de nouveaux parcs nationaux, il faudrait également protéger l'intégrité écologique des parcs existants en affectant les fonds nécessaires à la mise en œuvre des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux et des suggestions suivantes :

- assurer une surveillance écologique accrue à l'intérieur des parcs;
- prendre des initiatives visant à établir de meilleures relations de travail avec les peuples autochtones, tant à l'intérieur qu'autour des parcs;
- de concert avec les provinces et les territoires, élaborer une stratégie plus intégrée d'aménagement et d'utilisation des terres voisines des parcs nationaux du Canada, c'est-à-dire, aux fins de préserver les habitats, créer des zones de coopération dans les écosystèmes élargis, et dresser des plans concertés de gestion de l'accès aux terres adjacentes aux parcs nationaux.

7.3 Création de notre base de connaissances en conservation

Une base de connaissances nationales solides sur la conservation représente un élément crucial de notre capacité à concevoir et à mettre en œuvre une nouvelle vision globale de la conservation de la nature pour le Canada. De telles connaissances sont une composante de base de la conservation – « On ne peut gérer ce qu'on ne peut mesurer. » De la même manière, il est essentiel de disposer d'une base d'information solide pour recenser, prévoir et gérer les défis existants et émergents de la conservation à long terme de la nature.

Trois bases de données différentes doivent être mises en place :

- **Un fichier numérique public des aires de conservation**
  Un tel fichier indiquerait les limites de toutes les aires de conservation au Canada (avec leur degré relatif de protection). Une partie de cette information existe déjà. Par exemple, Ressources

19 *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*, volume 1, 2000.

naturelles Canada, Environnement Canada et le Conseil canadien des aires écologiques disposent de certaines données sur les aires de conservation. Ces renseignements ne sont toutefois ni complets ni accessibles au public; ils ne sont guère plus disponibles sous une forme uniforme et comparable.

- **Une norme de classification nationale pour les communautés biologiques terrestres et aquatiques**
  À l'heure actuelle, les communautés biologiques terrestres et aquatiques au Canada ne font l'objet d'aucune norme de classification nationale. Une telle classification est toutefois essentielle pour l'évaluation globale des changements dans l'habitat et la définition des priorités de conservation à l'échelle nationale. Le Service canadien des forêts, NatureServe Canada (et aux États-Unis), Parcs Canada et les Centres provinciaux de données sur la conservation collaborent à l'élaboration d'une classification nationale de la végétation du Canada. Cette initiative doit être appuyée et étendue à l'ensemble des communautés écologiques terrestres et aquatiques.

- **Un programme national de surveillance de l'occupation du sol**
  Bien que plusieurs ministères et gouvernements au Canada recueillent de l'information sur la composition végétale du sol, il n'existe pas à l'heure actuelle de programme national concerté de surveillance de la composition végétale. L'application d'une norme commune de classification aux images de télédétection (ex. : Landsat) permettrait de mesurer l'évolution de la composition végétale du sol canadien, de faire rapport sur les puits de carbone aux fins de l'application du Protocole de Kyoto, d'élaborer un inventaire national uniforme des forêts et d'évaluer l'habitat disponible pour les espèces migratoires en danger. L'Initiative canadienne sur l'occupation du sol (ICOS), à laquelle participent Ressources naturelles Canada (Service canadien des forêts et Centre canadien de télédétection), l'Agence spatiale canadienne, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada et le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, a tenté d'élaborer un mandat pour un tel programme, sans succès jusqu'ici. Des discussions sont en cours avec les États-Unis et le Mexique en vue de trouver une façon nord-américaine de surveiller la composition végétale du sol, selon une norme de classification commune, ce qui permettrait de renforcer le programme canadien.

Recommandation 25

La Table ronde recommande que le gouvernement alloue un budget de 300 000 $ et trois équivalents temps plein durant trois ans à Ressources naturelles Canada afin de transformer la Base de données des secteurs de conservation canadiens (CCAD) en un fichier numérique accessible au public via l'onglet GéoAccès du site Web de l'Atlas national du Canada de Ressources naturelles Canada.

Recommandation 26

La Table ronde recommande que le gouvernement affecte un million de dollars sur trois ans aux ministères clés, tels Ressources naturelles Canada et Environnement Canada, afin d'accélérer la mise en place d'une norme de classification nationale des communautés biologiques et son application à la détermination des priorités de conservation du Canada à compter de 2005.

Recommandation 27

La Table ronde recommande d'accorder un financement de 200 000 $ sur deux ans aux ministères clés aux fins d'élaborer un programme national concerté de surveillance de la composition végétale du sol au Canada.

7.4 Un programme national d'analyse de carence

La planification de la conservation des terres et aires marines gérées exigent plusieurs outils d'information, dont la création d'une base de connaissances en conservation. Un autre outil, dit analyse de carence, peut jouer un rôle crucial dans la planification de la conservation en permettant de doser les considérations d'ordre environnemental, économique et social.

L'analyse de carence permet l'évaluation systématique du niveau actuel et requis de l'effort de conservation dans une région donnée. Il fait appel à un système d'information géographique (SIG) pour cartographier et modéliser les habitats de la faune et la répartition des espèces. On peut ensuite utiliser cette information pour recenser les « carences » dans la protection de la biodiversité, qui doivent être comblées par la création de nouvelles réserves ou par la modification des pratiques d'utilisation des terres ou de gestion des océans. Elle peut également jouer un rôle important dans l'orientation des ressources et des efforts de conservation et, à partir des données et de l'information partagées, aider les différents intervenants à s'entendre sur une même carte pour un territoire terrestre ou marin donné.

Un programme national d'analyse de carence a été mis en œuvre avec succès aux États-Unis, où il a servi de catalyseur à de nouvelles mesures de création de réseaux de conservation, et où il a permis d'instaurer des relations de collaboration entre divers organismes et intervenants. Un élément central de ce programme réside dans la colocalisation d'un petit groupe de base de chercheurs provenant du gouvernement fédéral, du gouvernement des États et d'universités dans un contexte universitaire. Bien qu'il n'existe aucun programme ou protocoles similaires au Canada à l'heure actuelle, Environnement Canada et d'autres systèmes nationaux d'information utilisent le SIG comme principe d'organisation pour la distribution géographique de l'information afin de stimuler le développement d'un tel programme. L'établissement d'un programme d'analyse de carence au Canada servirait de base à une coopération scientifique à long terme qui favoriserait la planification de la conservation.

Recommandation 28

La Table ronde recommande que le gouvernement accorde un financement à court et à long terme suffisant à Environnement Canada, à Ressources naturelles Canada et à d'autres organisations partenaires afin d'entreprendre le processus de création d'un programme national d'analyse de carence au Canada.

7.5 Dons écologiques

Le programme des dons écologiques est un autre outil important pour accroître la conservation et encourager les interventions par les propriétaires fonciers. Depuis 1995, des éléments de la *Loi de l'impôt sur le revenu* viennent appuyer le don de terres écosensibles et de servitudes du patrimoine à des fins de conservation. On pourrait apporter plusieurs ajustements au programme de dons écologiques pour en améliorer l'applicabilité et sa capacité de favoriser la conservation des paysages jugés prioritaires.

Recommandation 29

La Table ronde recommande que le gouvernement améliore le programme de dons écologiques afin d'encourager les propriétaires fonciers à conserver les terres écosensibles.

Les mesures pourraient comprendre :

- permettre aux propriétaires de vendre des terres écosensibles à des organismes de conservation à un prix inférieur à la juste valeur marchande, et leur accorder un reçu pour fins fiscales pour la portion qui correspond à un don (c'est-à-dire, la différence entre le prix d'achat et la juste valeur marchande);
- exonérer les dons de terres écosensibles et les servitudes d'accès du solde du gain en capital;

- élargir les dispositions du programme de dons écologiques pour y inclure le don de terres dont l'importance écologique est reconnue et qui sont détenues par des sociétés ou par des particuliers dans le cadre de leurs activités.

7.6 Conservation des océans du Canada

Avec le plus long littoral au monde, le Canada constitue de toute évidence un pays maritime. Les écosystèmes marins du Canada sont soumis à des pressions extrêmes causées par plusieurs facteurs, dont la surpêche, la pollution d'origine terrestre et l'introduction d'espèces exotiques. Contrairement à la conservation terrestre, qui relève de la compétence à la fois fédérale et provinciale, la salubrité des océans canadiens est uniquement de compétence fédérale. Les autorités provinciales, territoriales et municipales sont toutefois appelées à jouer un rôle important dans la gestion des océans. Les terres provinciales, le littoral et certains secteurs des fonds marins relèvent des provinces, alors que les municipalités sont responsables de nombreuses activités terrestres ayant une incidence sur l'environnement marin, comme la pollution d'origine terrestre.

La Table ronde appuie la Stratégie sur les océans du gouvernement fédéral, qui constitue selon elle un programme fondamental et complet de gestion durable de la riche diversité des écosystèmes marins du Canada. Malheureusement, bien que la stratégie elle-même ait été publiée en juillet, le gouvernement n'a pas encore affecté de fonds à sa mise en œuvre.

Recommandation 30

Afin de promouvoir une approche intégrée et durable de la gestion des océans, conforme au mandat et aux principes énoncés dans la *Loi sur les océans du Canada*, la Table ronde recommande que le gouvernement, dans le cadre du budget 2003, affecte 500 millions de dollars sur une période de cinq ans à la mise en œuvre de la Stratégie sur les océans dévoilée récemment.

7.7 Réseau de zones marines protégées

La création d'un réseau national de zones marines protégées constitue un élément clé de la Stratégie sur les océans proposée par le gouvernement. La Table ronde souligne depuis plusieurs années la nécessité d'augmenter le nombre des zones marines de conservation, plus particulièrement si l'on tient compte du fait que les efforts de conservation marine au Canada continuent d'accuser du retard par rapport à ceux qui sont déployés en milieu terrestre.

Dans le dernier discours du Trône, le gouvernement a fait écho aux préoccupations croissantes sur la durabilité des écosystèmes marins par un engagement d'établir cinq aires marines nationales de conservation, une étape importante vers la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur les aires marines nationales de conservation*. La Table ronde salue dans cette initiative une première étape vers un effort stratégique plus systématique d'établissement d'un réseau intégré d'aires marines nationales de conservation au Canada.

Recommandation 31

La Table ronde recommande que le gouvernement, en collaboration avec les conservationnistes, l'industrie, les collectivités autochtones et d'autres intervenants, élabore une stratégie globale pour la création d'un réseau national d'aires marines protégées. La stratégie prévoirait la création de plusieurs nouvelles aires protégées selon un calendrier préétabli :

- cinq nouvelles zones de protection marine selon la *Loi sur les océans* d'ici 2004, et dix autres entre 2004 et 2010;
- cinq nouvelles aires marines de conservation d'ici 2007, et cinq autres d'ici 2010;
- cinq nouvelles réserves fauniques nationales ou marines d'ici 2007.

7.8 Renforcement des capacités de conservation marine

L'un des éléments qui soutient la Stratégie canadienne sur les océans est le développement d'une approche intégrée de la planification des écosystèmes marins. Le développement de cette approche exigera des renseignements détaillés et disponibles en temps utile sur l'état actuel des écosystèmes marins.

À l'heure actuelle, nos bases d'information sur les océans du Canada souffrent de graves lacunes. Ainsi, il n'existe aucune publication régulière consacrée aux tendances nationales importantes qui marquent la situation de nos aires marines. Ces lacunes doivent être comblées.

Recommandation 32

Le groupe de travail recommande au gouvernement d'affecter une somme de 50 millions de dollars sur cinq ans pour combler ces lacunes. Le premier objectif serait la création d'une base de données multidisciplinaire et intégrée sur l'environnement marin, qui servirait de base à la prise de décisions sur la conservation des écosystèmes marins au Canada. Le deuxième objectif consisterait à recenser les lacunes dans l'information, à recueillir de nouvelles données et à mener de nouvelles recherches en fonction des lacunes recensées dans l'information recueillie.

7.9 Sommaire des mesures recommandées

Budget – Conservation du patrimoine naturel canadien					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Financer la création de 10 nouveaux parcs nationaux et de 5 nouvelles aires marines nationales de conservation		Dépenses de programmes	Financer la mise en œuvre d'un engagement actuel du gouvernement fédéral	Parcs Canada et les autres ministères et organismes appropriés	Améliorer la conservation et la protection du patrimoine naturel du Canada
Appliquer les recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada	328 millions de dollars sur cinq ans (estimation de la Commission)	Dépenses de programmes	Augmenter le financement d'un programme existant afin d'assurer la préservation des parcs nationaux du Canada	Parcs Canada	Améliorer la conservation et la protection du patrimoine naturel du Canada
Terminer les bases de données et les normes de classification	1,5 million de dollars sur trois ans	Dépenses de programmes	Améliorer notre compréhension des aires marines et terrestres du Canada	Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et le Conseil canadien des aires écologiques	Aider le gouvernement et les intérêts privés à prendre des décisions éclairées en matière environnementale

Budget – Conservation du patrimoine naturel canadien					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Élaborer un programme national d'analyse de carence		Dépenses de programmes	Évaluer le niveau actuel de protection de la biodiversité sur les terres protégées et le niveau requis		Établir les priorités gouvernementales (nouvelles réserves, modification des pratiques de gestion)
Améliorer le programme de dons écologiques			Encourager les propriétaires fonciers à faire don des terres écosensibles à des fiducies foncières de bienfaisance	Finances Canada	Permettre à tous les propriétaires de terres écosensibles de participer pleinement à la conservation du patrimoine naturel canadien sur une base volontaire et incitative
Appliquer les recommandations de la Stratégie sur les océans	500 millions de dollars sur cinq ans	Dépenses de programmes	Préserver les aires marines et en favoriser la conservation	Pêches et Océans Canada	Améliorer la conservation et le développement durable des ressources marines du Canada
Établir un réseau national d'aires marines de conservation		Dépenses de programmes	Établir de nouvelles aires marines protégées	Parcs Canada et les autres ministères et organismes appropriés	Protéger un échantillon représentatif des écosystèmes marins du Canada
Créer une base de données nationale intégrée et améliorer les recherches sur les écosystèmes marin	50 millions de dollars sur cinq ans	Dépenses de programmes	Voir ci-dessus	Pêches et Océans Canada et Environnement Canada	Voir ci-dessus

8.0 Création d'une base de connaissances et de compétences en développement durable au Canada

8.1 Aperçu

L'initiative sur les indicateurs de développement durable et de l'environnement (IDDE) tente de sélectionner et d'élaborer un groupe d'indicateurs nationaux qui permettront de mesurer la progression du Canada vers l'intégration de la politique économique et environnementale. Ces indicateurs aideront les Canadiens et les Canadiennes à mesurer l'incidence des activités économiques actuelle sur la vie des générations futures.

Dans son budget 2000, le gouvernement a reconnu la nécessité de disposer de tels indicateurs et demandé à la Table ronde d'élaborer une série restreinte d'indicateurs venant s'ajouter aux indicateurs macroéconomiques existants. Ces indicateurs donneront un aperçu de l'incidence des activités économiques actuelles sur certains aspects clés du capital naturel et humain. En voici quelques exemples :

- Indicateur du couvert forestier;
- Indicateur d'étendue des terres humides;
- Indicateur de la qualité de l'air;
- Indice de qualité de l'eau douce;
- Indicateur des émissions de gaz à effet de serre;
- Indicateur du capital humain.

On prévoit que ces indicateurs, une fois élaborés, feront l'objet d'un rapport annuel dans le cadre du budget fédéral, soulignant ainsi l'importance accordée par les Canadiens et les Canadiennes au capital naturel et aidant à mesurer la progression du Canada dans la préservation et la mise en valeur du capital naturel du Canada.

La Table ronde présentera ces indicateurs au gouvernement au printemps de 2003. Pour l'instant, le gouvernement devrait commencer à investir dans l'élaboration et la mise en œuvre des ressources d'information qu'exigera la production de rapports périodiques sur ces indicateurs.

8.2 Élargissement du Système de comptabilité national

Même si les indicateurs IDDE mettent en lumière certains types d'éléments de capital clé, le Comité directeur de l'initiative IDDE a conclu qu'une évaluation complète du capital du Canada contribuerait grandement à l'examen de la relation entre l'environnement et l'économie.

Les indicateurs macroéconomiques actuels trouvent leur assise dans le Système de comptabilité national du Canada (SCN), une série de structures de données qui rassemblent des renseignements cruciaux sur l'activité du marché économique canadien. Même si aucun changement ne sera apporté aux structures de données ou aux indicateurs économiques actuels, le SCN serait élargi pour englober des mesures plus larges du capital humain et naturel et, en principe, du capital social, qui sont des éléments vitaux du développement actuel et futur. Lorsqu'ils auront été élaborés, ces nouveaux comptes donneront lieu à la création d'un système d'information complet et cohérent qui permettra d'établir des liens entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Statistique Canada a jeté les bases de ces nouveaux comptes par son œuvre de pionnier dans la création de comptes satellites sur les ressources naturelles et par son rôle de leadership dans l'instauration d'un consensus international sur les modèles de statistiques environnementales élargies. Dans la poursuite de ce processus, Statistique Canada collabore maintenant avec d'autres organismes de collecte de données,

comme Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, afin d'évaluer l'étendue des besoins des utilisateurs potentiels.

L'élargissement du Système de comptabilité nationale est une entreprise à long terme. Elle doit toutefois commencer dès maintenant.

Recommandation 33

La Table ronde recommande qu'un financement provisoire à court et à long terme suffisant soit fourni à Statistique Canada, à Environnement Canada et aux autres organisations partenaires afin de leur permettre d'entreprendre la collecte et l'intégration des données nécessaires au nouveau système de comptabilité nationale du Canada.

En ce qui concerne le financement à court terme, le rapport final de l'initiative IDDE commentera cinq des six indicateurs recommandés. Le rapport recommandera également fortement l'amélioration de certains indicateurs – en particulier ceux qui touchent l'étendue du couvert forestier et des terres humides, qui font tous deux appel à la télédétection. Le financement à court terme devrait être consacré en priorité au développement des indicateurs, afin de permettre un usage optimal des données existantes.

Bien que des progrès sensibles soient possibles à court et à moyen terme, l'élargissement et l'amélioration du SCN prendra plusieurs années et fera intervenir plusieurs organismes de collecte de données en plus de Statistique Canada. En conséquence, il faudra assurer à ces organismes un budget de base stable et suffisant pour leur permettre de couvrir les frais de collecte et d'intégration des données, afin d'appuyer cet effort sur une longue période.

8.3 Le Système canadien d'information pour l'environnement d'Environnement Canada

Même si le Système de comptabilité nationale (SCN) assurera une approche structurée pour le rapprochement des tendances touchant le capital naturel, humain, environnemental et éventuellement social et des tendances économiques, ces nouveaux comptes devront être alimentés en données. L'élargissement du SCN repose sur la capacité des fournisseurs de données de poursuivre et d'étendre leurs activités de collecte et de suivi des activités de façon à faciliter l'accès à ces données.

En collaboration avec l'initiative IDDE, Environnement Canada a entrepris l'élaboration du Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE), projet qui permettra d'étendre énormément les activités de collecte, de gestion, d'intégration, d'évaluation et de communication des données et des connaissances environnementales à l'échelle nationale. Le SCIE pourra en particulier contribuer à la création de bases nationales de données actuelles et historiques qui seront périodiquement mises à jour, dont le comité directeur de l'initiative IDDE a d'ailleurs déploré l'absence, même dans le cas d'enjeux environnementaux cruciaux comme la qualité de l'eau. À terme, le SCIE contribuera également à améliorer l'uniformité et la cohérence nationales des données et à établir des priorités nationales pour les programmes de surveillance. Ces bases de données seront la source d'une bonne partie des données incluses dans le SCN élargi.

Le SCIE jouera un rôle tout aussi important hors du SCN : il permettra l'accès à l'information environnementale touchant les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de protection de l'environnement (gestion des substances toxiques, qualité des écosystèmes, changement climatique, etc.)

Bien que le SCIE ait fait l'objet d'une approbation de principe, il n'a toujours pas reçu le financement requis

pour entrer en pleine activité. À ce jour, le fonctionnement du SCIE est financé par des réaffectations de fonds à l'intérieur du budget en cours d'Environnement Canada. Son efficacité exige toutefois une certitude financière.

Recommandation 34

Environnement Canada a besoin d'un engagement financier à long terme qui permette le fonctionnement à plein régime du SCIE. Le financement pour le prochain exercice devrait être annoncé et fourni de manière à ce que les données requises soient colligées et disponibles au moment où les indicateurs de développement durable et de l'environnement seront prêts.

8.4 Sommaire des mesures recommandées

Budget – Renforcement des capacités					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Assurer le financement requis pour le suivi des indicateurs de développement durable et de l'environnement et leur intégration à un Système de comptabilité nationale élargi		Dépenses de programmes	Mettre en œuvre les IDDE élaborées par la Table ronde et en faire rapport	Statistique Canada, Finances Canada et Environnement Canada	Permettre la référenciation et le suivi de la performance du Canada dans la promotion d'un développement durable pour les générations futures
Assurer le financement du Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE) d'Environnement Canada			Amplifier la collecte, la gestion, l'évaluation et la communication des connaissances environnementales au niveau national par la création d'une base de données accessible au public	Environnement Canada	

ANNEXE A

Recommandations de la Table ronde nationale sur l'économie et l'environnement pour le budget fédéral 2003

Sommaire des mesures recommandées – Collectivités urbaines durables

Budget – Collectivités urbaines durables					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Création d'un financement stable et assuré pour le transport urbain		Mesure proposée	Placer le transport urbain sur un pied d'égalité avec l'automobile (coût et commodité)		Réduction des émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques, réduction de l'encombrement de la circulation automobile
Exonération fiscale des laissez-passer fournis par les employeurs	202-264 $/par nouvel utilisateur/an[20]	Dépenses fiscales	Encourager le passage de l'automobile au transport urbain	Finances Canada	Voir ci-dessus
Rendre les investissements dans les réseaux d'énergie de quartier admissibles à la déduction pour amortissement accéléré		Dépenses fiscales	Rendre l'investissement dans les réseaux d'énergie de quartier plus économiquement réalisable	Finances Canada	Réduction des émissions de GES, réduction de la pollution de l'air
Étendre le remboursement de TPS qui s'applique aux nouvelles maisons aux rénovations visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations existantes	Analyse plus poussée nécessaire; le coût devrait toutefois être minime	Dépenses fiscales	Réduire la demande de nouveaux lotissements, encourager l'efficacité énergétique dans le chauffage résidentiel	Finances Canada	Voir ci-dessus

20 Propositions budgétaires 2002 de l'Association canadienne du transport urbain, *Employer Provided Income Tax Exempt Transit Passes*, p. 4.

Budget – Collectivités urbaines durables					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Augmenter le remboursement de TPS pour les maisons R2000	13 millions $[21]	Dépenses fiscales	Stimuler la demande pour de nouvelles habitations à meilleur rendement énergétique	Finances Canada	Réduction des émissions de GES, amélioration de l'efficacité énergétique, réduction de la pollution de l'air
Lancer un projet-pilote d'hypothèques écologiques	500 000 $	Dépenses de programmes	Réduire la demande de nouveaux lotissements, rendre le logement urbain plus abordable	SCHL	Réduction des émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques, réduire l'encombrement de la circulation
Élaborer des critères de durabilité pour les programmes d'infrastructures actuels et futurs	Aucun coût	s/o	Voir ci-dessus	Infrastructures Canada	Voir ci-dessus
Augmenter à 100 % le remboursement de TPS sur les infrastructures municipales écologiques		Dépenses fiscales	Encourager les municipalités à investir dans les infrastructures écologiques plutôt que dans les infrastructures non écologiques	Finances Canada	Réduction des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'eau, amélioration de l'évacuation des eaux usées

21 En supposant que l'incitatif permettrait de doubler la demande pour les maisons R2000, de 3 % à 6 %.

Sommaire des mesures recommandées – Réaménagement des sites urbains contaminés

Budget – Stratégie de réaménagement des sites urbains contaminés					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Permettre les coûts de remise en état à être traités comme dépenses déductibles dans l'année où elles sont engagées	Une analyse plus poussée s'impose. Certaines années, la mesure produirait un coût net et dans d'autres cas, elle entraînerait une économie nette	Dépenses fiscales	Compenser les frais initiaux élevés associés au réaménagement des sites urbains contaminés	Finances Canada	Encourager le réaménagement des sites urbains contaminés plutôt que l'aménagement de nouveaux terrains, réduire l'étalement urbain, améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de GES
Création d'un crédit d'impôt d'investissement et d'une déduction courante pour les coûts de remise en sites urbains contaminés	Analyse plus poussée nécessaire	Dépenses fiscales	Compenser les frais initiaux élevés associés au réaménagement des sites urbains contaminés	Finances Canada	Voir ci-dessus
Élimination des privilèges fédéraux et des arriérés de taxes sur les sites admissibles	Une analyse plus poussée s'impose; les frais devraient toutefois être minimes.	Dépense	Faciliter le réaménagement des sites urbains contaminés orphelins	Revenu Canada	Voir ci-dessus. Permettrela vente pour taxes municipales des sites orphelins
Élargissement du mandat / financement de la SCHL pour offrir une assurance hypothèque pour les projets de réaménagement des sites urbains contaminés admissibles	Analyse plus poussée nécessaire	Dépenses de programmes	Faciliter l'octroi de nouveaux prêts privés pour la remise en étatdes sites urbains contaminés en compensant les risques inconnus associés aux prêts	Société canadienne d'hypothèques et de logement	Voir ci-dessus. Réduire l'étalement urbain.
Création d'un fonds de crédit renouvelable pour le réaménagement des sites urbains contaminés	Analyse plus poussée nécessaire	Dépenses de programmes	Donner accès à des fonds initiaux aux conditions du marché pour les promoteurs de projets de remise en état de sites urbains contaminés qui n'ont pas accès au capital privé	Pourrait être administré par la FCM, la SCHL et la Banque de développement du Canada ou par des organismes provinciaux ou municipaux admissibles	Voir ci-dessus. La nature renouvelable du fonds permet de réaffecter les sommes versées en remboursement des prêts à des projets de réaménagement en milieu rural à des taux d'intérêt plus favorables.

Budget – Stratégie de réaménagement des sites urbains contaminés					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Octroi de financement pour des projets de réaménagement des sites urbains contaminés des municipales	Analyse plus poussée nécessaire	Dépenses de programmes	Fournir les fonds initiaux pour les projets municipaux de remise en état qui n'ont pas accès aux fonds privés	Fédération canadienne des municipalités	Promouvoir le rajeunissement urbain par le réaménagement des zones centrales pour utilisation publique
Augmenter le financement par Partenariat technologique Canada afin de démontrer les nouvelles technologies de remise en état		Dépenses de programmes	Faciliter l'innovation dans la technologie de remise en état des sites urbains contaminés	Industrie Canada	Promouvoir le statut du Canada à titre de chef de file des technologies de remise en état des sites urbains contaminés; démontrer l'efficacité des technologies de remise en état émergentes.

Sommaire des mesures recommandées – Occasions de développement durable pour les collectivités autochtones du Nord

Budget – Occasions de développement durable pour les collectivités autochtones du Nord					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Financement à long terme pour l'OEREVM	2,2 millions de dollars par an pendant cinq ans (voir note 4)	Dépenses de programmes	Améliorer la capacité de l'OEREVM	AINC	Assurer un examen environnemental rigoureux des nouveaux projets de développement dans la vallée du Mackenzie
Création d'une base de données géoscientifiques	10 millions de dollars par an pendant 10 ans	Dépenses de programmes	Fournir aux T.N.-O. une base de données moderne et accessible	Ressources naturelles Canada et AINC	Faciliter un aménagement avisé du territoire dans les T.N.-O.; fournir une information géoscientifique complète sur le Nord canadien aux organismes de réglementation, aux collectivités autochtones, aux investisseurs et aux autres intervenants
Mise en œuvre du cadre EGEC, y compris financement continu du PSECEVM	25,8 millions de dollars pendant six ans (800 000 $ dans le budget 2001, puis 5 millions de dollars par an durant cinq ans à compter de 2002)	Dépenses de programmes	Fournir du financement pour respecter l'engagement de surveiller les effets cumulatifs dans le Nord du Canada	AINC et Environnement Canada	Assurer la gestion complète des effets cumulatifs dans les T.N.-O.
Création d'une initiative de sensibilisation à l'éducation et à la formation	5 millions de dollars	Dépense ponctuelle	Donner plus d'importance à l'éducation et à la formation dans les collectivités autochtones	Gouvernement des T.N.-O.	Mieux préparer les collectivités autochtones à participer à l'économie du Nord.
Création d'un fonds de consultation sur les grands projets	15 millions de dollars sur 3 ans	Dépenses de programmes	Assurer une capacité qui permettra aux peuples autochtones de participer pleinement au processus de consultation	AINC	Veiller à ce que les préoccupations des collectivités autochtones soiennt prises en compte dans les grands projets avant l'entrée en scène des autres intervenants

Sommaire des mesures recommandées – L'environnement et la santé humaine

Budget – L'environnement et la santé humaine					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Financement accru pour le maintien et l'expansion de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques	20 millions de dollars par an pendant quatre ans	Dépenses de programmes	Poursuivre et améliorer le programme de l'IRST	Santé Canada	Favoriser une meilleure compréhension des effets des substances toxiques sur la santé humaine
Financement accru pour les organismes chargés de réglementer les substances chimiques nouvelles et existantes	56 millions de dollars par an pendant cinq ans	Dépenses de programmes	Accroître la capacité des organismes de réglementation d'examiner des substances chimiques nouvelles et existantes	Santé Canada, Environnement Canada et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire	Accès plus rapide à des substances chimiques plus efficaces et plus sûres; données plus récentes sur les risques/avantages des substances existantes

Sommaire des mesures recommandées – Conservation du patrimoine naturel canadien

Budget – Conservation du patrimoine naturel canadien					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Financer la création de 10 nouveaux parcs nationaux et de 5 nouvelles aires marines nationales de conservation		Dépenses de programmes	Financer la mise en œuvre d'un engagement actuel du gouvernement	Parcs Canada et les autres ministères et organismes appropriés	Améliorer la conservation et la protection du patrimoine naturel du Canada
Appliquer les recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada	328 millions de dollars sur cinq ans (estimation de la Commission)	Dépenses de programmes	Augmenter le financement d'un programme existant afin d'assurer la préservation des parcs nationaux du Canada	Parcs Canada	Améliorer la conservation et la protection du patrimoine naturel du Canada
Terminer les bases de données et les normes de classification	1,5 millions de dollars sur trois ans	Dépenses de programmes	Améliorer notre compréhension des aires marines et terrestres du Canada	Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et le Conseil canadien des aires écologiques	Aider le gouvernement et les intérêts privés à prendre des décisions éclairées en matière environnemental

Budget – Conservation du patrimoine naturel canadien					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Élaborer un programme national d'analyse de carence		Dépenses de programmes	Évaluer le niveau actuel de protection de la biodiversité sur les terres protégées et le niveau requis		Établir les priorités gouvernementales (nouvelles réserves, modification des pratiques de gestion)
Améliorer le programme de dons écologiques			Encourager les propriétaires fonciers à faire don des terres écosensibles à des fiducies foncières de bienfaisance	Finances Canada	Permettre à tous les propriétaires de terres écosensibles de participer pleinement à la conservation du patrimoine naturel canadien sur une base volontaire et incitative
Appliquer les recommandations de la Stratégie sur les océans	500 millions de dollars sur cinq ans	Dépenses de programmes	Préserver les aires marines et en favoriser la conservation	Pêches et Océans Canada	Améliorer la conservation et le développement durable des ressources marines du Canada
Établir un réseau national d'aires marines de conservation		Dépenses de programmes	Établir de nouvelles aires marines protégées	Parcs Canada et les autres ministères et organismes appropriés	Protéger un échantillon représentatif des écosystèmes marins du Canada
Créer une base de données nationale intégrée et améliorer les recherches sur les écosystèmes marins	50 millions de dollars sur cinq ans	Dépenses de programmes	Voir ci-dessus	Pêches et Océans Canada et Environnement Canada	Voir ci-dessus

Sommaire des mesures recommandées – Renforcement des capacités

Budget – Renforcement des capacités					
Mesure	**Budget ($)**	**Type d'initiative**	**Objectif de la mesure**	**Organisme chargé de la mise en œuvre**	**Avantages**
Assurer le financement requis pour le suivi des indicateurs de développement durable et de l'environnement et leur intégration à un Système de comptabilité nationale élargi		Dépenses de programmes	Mettre en œuvre les IDDE élaborées par la Table ronde et en faire rapport	Statistique Canada, Finances Canada et Environnement Canada	Permettre la référenciation et le suivi de la performance du Canada dans la promotion d'un développement durable pour les générations futures
Assurer le financement du Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE) d'Environnement Canada			Amplifier la collecte, la gestion, l'évaluation et la communication des connaissances environnementales au niveau national par la création d'une base de données accessible au public	Environnement Canada	

National Round Table
on the Environment
and the Economy
Canada Building, 344 Slater Street, Suite 200
Ottawa, Ontario, Canada K1R 7Y3

Table ronde nationale
sur l'environnement
et l'économie
Édifice Canada, 344, rue Slater, bureau 200
Ottawa (Ontario) Canada K1R 7Y3

Tel./Tél. : (613) 992-7189 • Fax/Téléc. : (613) 992-7385
E-mail/Courriel : admin@nrtee-trnee.ca • Web : http://www.nrtee-trnee.ca

Canada